

13.03.05

## **Communication du Président du Conseil Régional à la Session Plénière**

**Réunion des 20 et 21 juin 2013**

**Titre : Bilan au 31 décembre 2012 des grandes  
contractualisations avec l'Etat et l'Europe**

### **I. Introduction**

Nous sommes dans la dernière année de programmation pour les grandes contractualisations engagées avec l'Etat et l'Europe sur la période 2007-2013.

Le bilan à la fin de l'année 2012 laisse entrevoir la capacité des contractants à honorer leurs engagements.

Sur les 732 M€ du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, près de 600M€ ont été programmées à fin 2012, soit 81,85%.

Sur les 265 M€ du Plan Loire Grandeur Nature, un peu plus de 150 M€ ont été programmés à fin 2012, soit 71% des sommes prévues.

L'engagement de l'Europe sur la période est de 530 M€, dont 329 M€ de fonds structurels (FEDER et FSE) et 201 M€ de Fonds Européen de Développement Rural (FEADER). Au total 433 M€ ont été programmés, soit 81,70% des fonds disponibles pour notre territoire.

S'agissant des engagements de la Région, ces taux de programmation sont supérieurs à celui de son partenaire Etat : 86,95% des engagements de la Région s'agissant du CPER (335 M€ sur 385 M€) étaient programmés à fin 2012, ainsi que 87% des engagements spécifiques à la Région Centre (34 M€ sur 39 M€) dans le cadre du Plan Loire III.

Il est donc fortement probable que la Région Centre atteigne près de 100% de mobilisation de ses engagements avec l'Etat à travers le CPER et le CPIER sur la période 2007-2013. Alors même que l'engagement de l'Etat est ici en retrait par rapport à la moyenne observée en France, il est indispensable qu'il soit mis en œuvre de manière optimale.

Les informations sur la suite qui serait donnée au CPER et au CPIER sont encore incertaines. Si une reconduction s'annonce, il faudra la mobilisation de tous les partenaires régionaux pour obtenir une revalorisation de ses financements prenant en compte la réalité des enjeux et des difficultés du territoire. Le simple prolongement des règles financières actuelles pénaliserait l'avenir de la région Centre.

Lors de la session de mars 2013, des orientations stratégiques ont été exposées et mise au dialogue afin d'anticiper la négociation des fonds structurels européens en région, ainsi que du FEADER. Un travail partenarial, associant l'Etat, les Départements, les Agglomérations, les principaux acteurs régionaux du développement économique et social, aura permis, à la mi-juin, de transmettre à la DATAR les éléments majeurs, constitutifs des futurs règlements d'utilisation de ces fonds.

Quelles que soient les autorités gestionnaires de ces fonds européens, le travail de concertation régional devra garantir une utilisation optimale des financements au service des grands enjeux du territoire régional, en cohérence avec le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire qui les porte.

La présente communication fait un point complet des grandes contractualisations avec l'Etat et l'Europe au 31 décembre 2012.

## **II. Contrat de Projets Etat-Région et mobilisation des fonds structurels sur la période 2007-2013 pour la région Centre**

### **1. Le CPER**

#### 1.1 La révision

Le contrat de projets Etat-Région 2007-2013 signé le 8 mars 2007 par le Préfet et le Président du Conseil régional, porte sur un montant de 732,946 millions d'euros pour sept ans dont 347,474 millions d'euros pour l'Etat et 385,472 millions d'euros pour la Région Centre. Il a été modifié par avenant du 16 mai 2011 dans le cadre de la révision nationale à mi-parcours prévue dans le contrat. Cette révision s'est effectuée à enveloppe constante, et par des redéploiements limités.

De nouvelles évolutions ont nécessité la préparation en 2012 d'un avenant soumis à la commission permanente du 18 janvier 2013 portant sur :

- L'ajustement de la liste des opérations du grand projet n° 5 « Grands sites culturels », la réalisation de la Cité des Musiques anciennes et de la création ayant été ajournée par la ville de Tours. Une liste de 8 opérations nouvelles a été établie pour utiliser les 6,395 M€ ainsi libérés.
- La modification de la répartition par département des financements du Fonds santé et solidarité pour tenir compte du rythme d'avancement et du calendrier des opérations émergeant sur ce Fonds.

#### 1.2 Les évaluations

Depuis 2007, un certain nombre d'évaluations ont été conduites :

- L'évaluation stratégique environnementale (mai 2007),
- L'étude d'évaluation de la méthodologie générale de mise en œuvre des programmes (juin 2009),
- L'évaluation à mi-parcours des programmes opérationnels et du Contrat de projets – évaluation thématique (juin 2010),
- L'évaluation nationale ferroviaire (septembre 2010).
- l'évaluation de trois actions du Volet territorial (2011):

- o Les maisons de services publics,
- o Les relais de services publics,
- o Les services à la petite enfance.
- L'analyse qualitative du Grand projet « Mutations économiques » (2011),
- L'analyse qualitative du Grand projet « Efficacité énergétique » (2012).

### 1.3 Bilan global d'exécution

La Région a, au 31 décembre 2012, programmé plus de 335,180 millions d'Euros, soit 86,95 % des crédits prévus de 2007 à 2013, qui ont été mandatés à hauteur de plus de 242,573 millions d'euros, soit 72,37 % des crédits programmés.

## Financements REGION

	Maquette financière 2007-2013	Taux de programmation de la maquette	Programmé	Taux de Paiement (Payé/ Programmé)	Payé
Article 01 - Grand projet Pôles de développement et d'excellence de la recherche	20 300 000	111,16%	22 565 714	88,17%	19 895 827
Article 02 - Grand projet Pôle d'efficacité énergétique	25 945 000	101,89%	26 436 150	75,30%	19 907 313
Article 03 - Grand projet Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur	40 798 000	98,37%	40 131 739	65,96%	26 472 678
Article 04 - Grand projet Compétitivité des filières agricoles et forestières	39 601 000	98,33%	38 941 037	65,09%	25 346 342
Article 05 - Grand projet Grands sites culturels	23 910 000	62,68%	14 985 757	74,19%	11 117 421
Article 06 - Grand projet mutations économiques et développement de l'emploi	16 400 000	70,84%	11 618 094	90,74%	10 542 745
Article 07 - Grand projet Déplacement de voyageurs	86 600 000	99,63%	86 282 358	72,04%	62 140 855
Article 08 - Grand projet Développement du fret ferroviaire	55 400 000	80,10%	44 373 025	73,34%	32 545 088
Article 09 - Fonds régional d'aide au conseil pour l'ingénierie des territoires	3 050 000	84,39%	2 573 924	86,00%	2 213 513
Article 10 - Fonds TIC	12 250 000	40,27%	4 933 601	82,52%	4 071 408
Article 11 - Fonds santé - solidarité	10 718 000	40,28%	4 317 400	52,53%	2 267 855
Article 12 - Fonds espaces naturels	2 600 000	69,23%	1 799 966	92,03%	1 656 463
Article 13 - Projets structurants	8 450 000	87,02%	7 352 798	56,17%	4 130 261
Article 14 - Préservation de l'environnement, des ressources en eau et valorisation patrimoine naturel et paysage	21 800 000	77,23%	16 835 199	75,73%	12 749 459
Article 15 - Développement des services à la population	5 500 000	72,36%	3 979 527	76,68%	3 051 520
Article 16 - Développement durable et attractivité des agglomérations et villes moyennes	12 150 000	66,29%	8 054 119	55,43%	4 464 304
<b>TOTAL</b>	<b>385 472 000</b>	<b>86,95%</b>	<b>335 180 407</b>	<b>72,37%</b>	<b>242 573 052</b>
<b>Montant théorique 6 ans</b>		<b>85,71%</b>	<b>330 404 571</b>		

L'Etat a programmé 264,701 millions d'euros, soit 76,18 % des crédits prévus de 2007 à 2013, et en a mandaté plus de 179,640 millions d'euros, soit 67,87 % des crédits programmés.

## Financements ETAT

	Maquette financière 2007-2013	Taux de programmation de la maquette	Programmé	Taux de Paiement	Payé
Article 01 - Grand projet Pôles de développement et d'excellence de la recherche	18 850 000	79,19%	14 928 005	90,77%	13 550 716
Article 02 - Grand projet Pôle d'efficacité énergétique	25 145 000	65,04%	16 353 819	66,56%	10 885 437
Article 03 - Grand projet Pôle de recherche et de l'enseignement supérieur	64 050 000	63,06%	40 391 210	72,56%	29 309 578
Article 04 - Grand projet Compétitivité des filières agricoles et forestières	39 601 000	67,97%	26 915 691	51,94%	13 978 885
Article 05 - Grand projet Grands sites culturels	23 910 000	73,64%	17 606 787	39,52%	6 957 398
Article 06 - Grand projet mutations économiques et développement de l'emploi	16 400 000	80,02%	13 123 760	83,01%	10 894 595
Article 07 - Grand projet Déplacement de voyageurs	45 027 400	100,00%	45 027 400	59,44%	26 762 116
Article 08 - Grand projet Développement du fret ferroviaire	39 972 600	79,62%	31 828 100	88,68%	28 225 077
Article 09 - Fonds régional d'aide au conseil pour l'ingénierie des territoires	2 050 000	50,34%	1 032 051	80,49%	830 743
Article 10 - Fonds TIC	12 250 000	53,41%	6 543 106	90,55%	5 924 865
Article 11 - Fonds santé - solidarité	10 718 000	83,39%	8 937 450	56,91%	5 086 605
Article 12 - Fonds espaces naturels	2 500 000	92,91%	2 322 774	81,80%	1 900 094
Article 13 - Projets structurants	8 450 000	74,75%	6 316 109	46,89%	2 961 911
Article 14 - Préservation de l'environnement, des ressources en eau et valorisation patrimoine naturel et paysage	20 400 000	87,48%	17 845 961	67,56%	12 056 321
Article 15 - Développement des services à la population	14 050 000	82,62%	11 608 680	67,45%	7 830 040
Article 16 - Développement durable et attractivité des agglomérations et villes moyennes	4 100 000	95,61%	3 920 051	63,42%	2 485 944
<b>TOTAL</b>	<b>347 474 000</b>	<b>76,18%</b>	<b>264 700 955</b>	<b>67,87%</b>	<b>179 640 325</b>
<b>Montant théorique 6 ans</b>		<b>85,71%</b>	<b>297 834 857</b>		

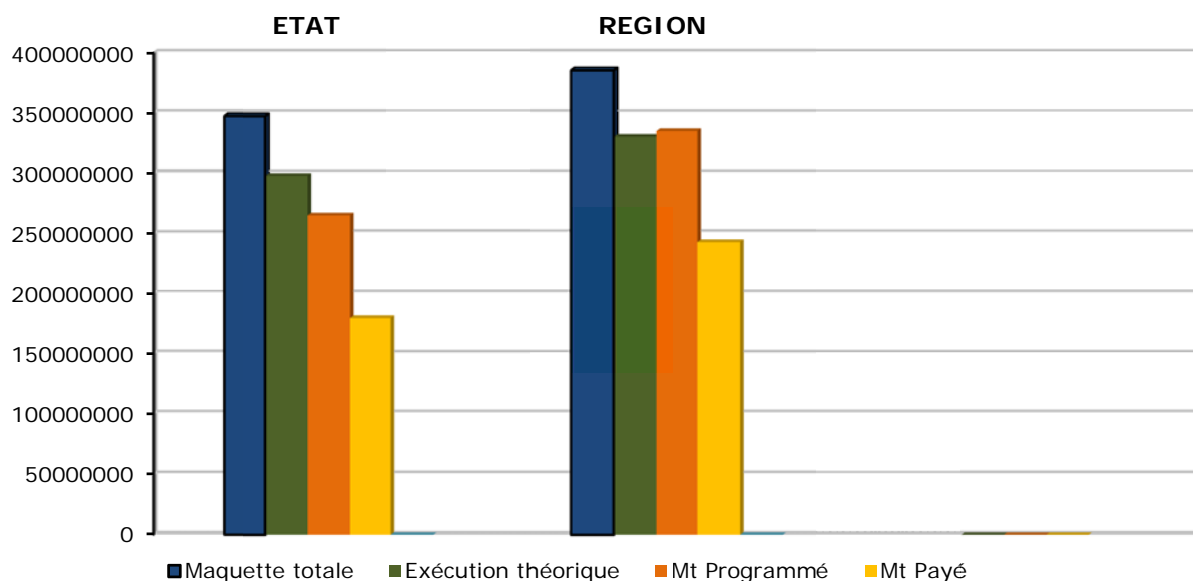
En 2012 près de 53,632 millions d'euros ont été programmés, plus de 25,260 millions d'euros pour la Région et près de 28,372 millions d'euros pour l'Etat. La Région a mandaté près de 46,118 millions d'euros sur ces opérations. Plus de 57,344 millions d'euros l'ont été par l'Etat. Parmi les opérations marquantes programmées avec des financements Région en 2012, on peut noter :

- Le musée Girodet à Montargis pour 897 000 euros (Loiret),
- Le centre de rencontres de Noirlac : 749 921 euros (Cher),
- Des opérations de formation pour près de 2,649 millions d'euros,
- La modernisation de la ligne ferroviaire Dourdan-La Membrolle : 3,876 millions d'euros,
- La suppression de passages à niveau dans l'Indre sur la ligne POLT : 4,587 millions d'euros,
- 13,793 millions d'euros pour la remise à niveau de la ligne Chateauroux-Buzançais dans l'Indre et Orléans-Pithiviers-Engerville dans le Loiret,
- Et pour le volet territorial : 6 agendas 21, 37 Espaces Publics Numériques « WebOCentre », 8 Maisons de Santé Pluridisciplinaires, 2 réserves foncières à Tours et à Montlouis en Indre-et-Loire, 4 opérations de soutien au logement des jeunes et 121 lits d'EHPAD à Chateaufort dans le Cher.

Le montant cumulé des crédits programmés Région et Etat atteint au 31 décembre 2012, plus de 599,881 millions d'euros, représentant 81,85 % des crédits inscrits pour les deux partenaires, soit un peu moins que le taux théorique pour 6 ans d'exercice (85,71 %).

	<b>Maquette</b>	<b>Taux de programmation</b>	<b>Programmé</b>	<b>Taux de paiement</b>	<b>Payé</b>
<b>Total Etat et Région</b>	<b>732 946 000</b>	<b>81,85%</b>	<b>599 881 363</b>	<b>70,38%</b>	<b>422 213 377</b>
<b>Montant théorique 6 ans</b>		<b>85,71%</b>	<b>628 239 429</b>		

## Situation de la consommation des crédits CPER au 31 décembre 2012



Ce niveau de programmation positionne la région Centre au 1<sup>ème</sup> rang national aussi bien pour la programmation des opérations que pour le taux de paiement.

### 1.4 Bilans thématiques

**1. Le Grand Projet « Pôle de développement et d'excellence de la Recherche »** prévoit un financement de l'Etat de 18,85 millions d'euros et de 20,3 millions d'euros de la Région sur la période 2007-2013, afin de soutenir :

- La Recherche en lien avec les pôles de compétitivité et les filières économiques dans les domaines biologie, santé, bien-être, imageries biologiques et médicales,
- Les actions de transfert de technologie et de valorisation de la recherche, le soutien à l'innovation dans les PME-PMI,
- Le développement des pôles par les actions collectives.

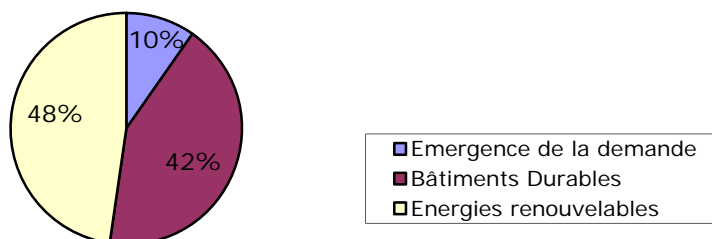
**Globalement, le grand projet 1** est programmé en avance sur les prévisions puisque le taux de programmation est de 95,77 % pour 6 ans d'exercice (en totalité pour la Région et 79,19 % Etat), le taux théorique (6/7<sup>ème</sup>) étant de 85,71 %.

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	18,850	0,821	14,928	90,77%
<b>Région</b>	20,300	1,871	22,566	88,17%
<b>Total</b>	39,150	2,691	37,494	

**2. Le Grand Projet « Pôle d'efficacité énergétique »** comprend un financement de l'Etat de 25,145 millions d'euros et de 25,945 millions d'euros de la Région sur la période 2007-2013, afin de soutenir :

- La recherche sur les énergies nouvelles et les matériaux pour l'énergie. Les opérations programmées l'ont été à ce jour à hauteur de plus de 17,203 millions d'euros, près de 11,610 millions d'euros pour la Région et plus de 5,593 millions d'euros pour l'Etat :
  - 1 Plate-forme ALHYANCE (projet de recherche et d'industrialisation sur la filière hydrogène) : 3,501 millions d'euros Région,
  - 2 Pôle de recherches avancées sur les énergies du futur : 1,605 millions d'euros Région,
  - 3 Pôle Européen de Géothermie : 422 920 euros,
  - 4 Pilote d'étude du stockage géologique du CO<sub>2</sub> : 205 729 euros Région,
  - 5 MATEX (centre national de compétences des matériaux en conditions extrêmes) : 1,440 millions d'euros Région,
  - 6 CERTEM (plate-forme microélectronique) : 3,8 millions d'euros Région.
- Le développement des usages en faveur de l'efficacité énergétique en partenariat avec l'ADEME, près de 22,702 millions d'euros programmés sur les 30 M€ prévus sur la période dont près de 13,186 millions d'euros Région et près de 9,516 millions d'euros Etat :
  - 1 Emergence de la demande (Observatoire régional énergie créée en septembre 2008, communication, sensibilisation, audits énergie avec des dossiers d'études thermiques, aide à la décision). Plus de 1,280 millions d'euros ont été programmés de 2007 à fin 2012 par la Région, mandatés à 61,29 %.
  - 2 Bâtiments durables (rénovation haute performance énergétique et bâtiments à énergie positive avec des dossiers répondant à l'appel à projets « efficacité énergétique dans les bâtiments » lancé en juillet 2007, près de 5,615 millions d'euros programmés par la Région, dont plus de 2,757 millions d'euros en 2012. La totalité de cette programmation est mandatée à 52,54 %.
  - 3 Energies renouvelables (Bois-énergie, solaire, géothermie dont chaufferies bois). Près de 6,291 millions d'euros ont été programmés par la Région, mandatés à 64,88 %.

**CPER Convention ADEME/REGION  
Efficacité énergétique  
Crédits Région**



- Les circuits longs et courts de valorisation de la biomasse agricole et forestière (programmes sur les huiles végétales pures et des diagnostics de maîtrise énergétique). Près de 1 054 millions d'euros ont été programmés,

soit 34,11 %, mandatés à 63,27 % (761 224 euros pour la Région, 292 676 euros pour l'Etat).

- Des actions collectives en faveur de l'innovation, permettant la structuration des filières économiques. Plus de 879 557 euros programmés par la Région dont près de 90% de ces crédits pour le Pôle S2E2 (Sciences et systèmes de l'énergie électrique, et près de 957 805 euros par l'Etat.

**Globalement, le grand projet 2** est programmé conformément aux prévisions puisque le taux de programmation est de 83,75 % pour 6 ans d'exercice (101,89 % Région, 65,04 % Etat), le taux théorique (6/7<sup>ème</sup>) étant de 85,71 %.

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	25,145	0,315	16,354	66,56%
<b>Région</b>	25,945	3,212	26,436	75,30%
<b>Total</b>	51,090	3,527	51,090	

**3. Le Grand Projet « Pôle de Recherche et d'Enseignement supérieur »** comprend un financement de l'Etat de 64,05 millions d'euros et de 40,798 millions d'euros de la Région sur la période 2007-2013, pour :

- La mise au standard international des constructions universitaires à Orléans, Bourges et Tours,
- La construction/extension de laboratoires de recherche à Orléans, Tours et Blois,
- Le développement de l'offre de soins à Tours,
- L'amélioration de la vie étudiante à Orléans, Bourges, Châteauroux, Chartres et Tours,
- Le Pôle de Recherche « Villes, Territoires et Civilisations »,
- Le Pôle de Recherche des sciences du sol, du sous-sol et de l'eau,
- Des Projets d'intérêt régional.

L'essentiel des crédits va aux constructions universitaires (91 M€ dont 56 M€ de l'Etat et 35 M€ de la Région), et des crédits complémentaires sont dédiés à la recherche à travers quelques pôles thématiques.

#### ✓ Volet Enseignement supérieur

Pour chacun des sites universitaires de la région Centre, une convention de site est venue préciser l'engagement financier de l'Etat et des différentes collectivités.

- **site d'Orléans** : 48,17 millions d'euros de financement ont été prévus dont 19,77 millions d'euros de l'Etat, 13,04 millions d'euros de la Région, 8,51 millions d'euros du département du Loiret, 3,2 millions d'euros de la Ville d'Orléans et 4,65 millions d'euros de la communauté d'Agglomération d'Orléans Val de Loire, pour les opérations suivantes :
  - Réhabilitation de la Bibliothèque universitaire centrale (programmée à 16,67 %, les crédits correspondants ont été mandatés),
  - 2<sup>ème</sup> phase et 3<sup>ème</sup> phase de l'IUT (programmées à 99,50 % (100% pour la partie Région, 97,22 % pour l'Etat) mandatée à 63,14 % pour la part Région et en attente des crédits Etat),



- Extension Bibliothèque universitaire Droit (programmée en totalité et mandatée à 51,14 %),
- Extension centre culturel de la maison des étudiants (mandatée à 84,83 %),
- Réhabilitation amphithéâtre de sciences (programmée à 5,88 % et mandatés),
- Réhabilitation bâtiment Michel Royer (programmée et mandatée en totalité),
- Réhabilitation bâtiment de physique-chimie (programmée à 65 % et ces crédits sont mandatés à 23,08 %). Le solde des crédits prévus a été programmé début 2013,
- Site Madeleine (études programmées à 25 % et mandatées à 47,14 %),
- Entrées du campus (programmées à 71,43 % et ces crédits sont mandatées à 76,85 % du montant programmé),
- Sécurité des circulations du campus (programmé à 6,96 % et les crédits correspondants sont mandatés en totalité),
- Laboratoires de mathématique 2ème phase (mandatés en totalité),
- Campus en centre-ville, site Dupanloup : travaux (programmés en totalité. Seuls les crédits de la Région sont mandatés à 61,34 %). Le 1<sup>er</sup> équipement a été programmé début 2013),
- Laboratoire banc moteur (mandaté à 60,07 %),
- Laboratoire plasmas/plasmas laser, (programmé et mandaté en totalité),
- Laboratoire molécules bio (mandaté à 49,36 %),
- « Polytech Orléans » Hall Darcy (études programmées en 2012 mais non encore mandatées par l'Etat). La 1ère tranche de travaux a été programmée début 2013. 500 000 euros restent à programmer par l'Etat,
- Serres à l'UFR de Sciences (programmées en totalité et mandatées à 10 %),
- Réhabilitation logements étudiants à La Source (mandatée en totalité),
- Restructuration des restaurants universitaires à Orléans (programmée à 40 % dont 30 % début 2013 et mandatée à 25 %),

Sont ainsi programmés plus de 24,117 millions d'euros dont la totalité des 13,040 millions d'euros prévus pour la Région (mandatés à 64,03 %) et plus de 11,077 millions d'euros (56,03 %) sur les 19,77 millions d'euros prévus pour l'Etat (mandatés à 62,51 %).

- **site de Tours** 55,03 millions d'euros dont un financement de l'Etat de 26,10 millions d'euros, de 17,71 millions d'euros de la Région, de 4,5 millions d'euros du Département d'Indre et Loire et de 6,72 millions d'euros de la communauté d'Agglomération de Tours (Tour(s) plus pour les opérations suivantes :
  - Restructuration de la Bibliothèque universitaire Tanneurs (300 000 € mandatés en totalité pour la partie programmée avant abandon de l'opération lors de la révision de 2011),
  - Réhabilitation de l'IUT sur le site Jean Luthier (tranche d'étude programmée début 2013),
  - Bâtiment de chimie, site Grandmont (mandaté en totalité),
  - Installation de la Présidence de l'Université et des services centraux rue du Plat d'étain (programmé en totalité, mandaté à 91,85 % (100 % Région et 85 % Etat)),

- « Polytech Tours » (programmé à 79 % et non encore mandaté par l'Etat),
- Bibliothèque universitaire de médecine (mandaté à 100 % Région et 90 % Etat),
- Plateau technique de biologie (mandaté en totalité),
- Extension médecine à La Riche, 1<sup>ère</sup> phase (mandaté à 36,25 % Région et 2,63 % Etat) et 2<sup>ème</sup> phase non encore programmée,
- Réhabilitation médecine sur le site Bretonneau (programmée en totalité, mandatée en totalité par la Région, mandatée à 30 % par l'Etat),
- Restaurant universitaire sur le site Chauveau (mandaté en totalité),
- Restructuration des Tanneurs (programmée début 2013).

Sont programmés 34,447 millions d'euros dont la totalité des 17,71 millions d'euros prévus pour la Région (mandatés à 56,07 %) et 17,737 millions d'euros (67,69 %) des 26,10 millions d'euros prévus pour l'Etat (mandatés à 87,29 %).

- **site de Bourges** 18,715 millions d'euros dont un financement de l'Etat de 7,3 millions d'euros, de 3.56 millions d'euros de la Région, de 3,86 millions d'euros du Département du Cher, de 2,195 millions d'euros de la Ville de Bourges et de 1,80 millions d'euros de la communauté d'Agglomération de Bourges, pour les opérations suivantes :
  - IUT : réhabilitation GEA, GMP et amphithéâtre (programmée à 65 % et mandatée à 46,15 %). Le solde de l'opération a été programmé début 2013,
  - Transfert de la Faculté de Droit (mandaté en totalité),
  - Extension de l'ENSI dans la salle d'armes (mandaté en totalité),
  - IUT laboratoire de recherche (programmé en totalité et mandaté à 69,46 % (Région en totalité et Etat 8,39 %)),
  - Logements étudiants à Bourges (non encore programmés, le seront en 2013),
  - Restaurant universitaire sur le site Lahitole (programmé en totalité et mandaté à 2,42 % par l'Etat),

Sont programmés 9,358 millions d'euros dont la totalité des 3,558 millions d'euros prévus pour la Région (mandatés en totalité) et 5,8 millions d'euros (79,45 %) des 7,3 millions d'euros prévus pour l'Etat (mandatés à 41,50 %).

- **site de Blois** : 1 million d'euros de financements pour un laboratoire à l'IUT de Blois, dont 300 000 euros de l'Etat (programmés en totalité et mandatés à 53,37 %), 350 000 euros de la Région (programmés et mandatés en totalité en 2008), 175 000 euros du Département de Loir et Cher et 175 000 euros de la ville de Bois.
- **site de Chartres** : 500 000 euros de financement pour l'équipement du Restaurant Universitaire de Chartres, dont 340 000 euros de la Région (programmés en 2008 mandatés en totalité en 2009), 80 000 euros du Département d'Eure et Loir et 80 000 euros de l'Agglomération chartraine.
- **site de Châteauroux** : 1,9 millions d'euros de financements pour des logements étudiants ont été inscrits dans l'avenant de révision à mi-parcours en 2011, dont 1,52 millions d'euros Etat, 190 000 euros du Département de l'Indre et 190 000 euros de la ville de Châteauroux (Ces crédits n'ont pas encore été programmés).

**Globalement, sur l'ensemble des sites universitaires,** on a le niveau de programmation suivant :

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	56,000	4,937	35,364	71,01 %
<b>Région</b>	34,998	0,000	34,998	64,37 %
<b>Total</b>	90,998	4,937	70,362	

#### ✓ Volet Recherche

Ce volet prévoit le soutien aux projets de recherche des pôles Ville, Territoire et Civilisation, en sciences du sol, du sous-sol et de l'eau et aux projets concernant la culture scientifique et technique : 8,05 millions d'euros Etat et 5,8 millions d'euros Région, (convention signée le 1er octobre 2007).

La programmation est la suivante sur le volet recherche de ce grand projet :

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	8,050	0,466	5,027	83,51%
<b>Région</b>	5,800	0,602	5,134	76,65%
<b>Total</b>	13,850	1,068	10,161	

**Globalement, le grand projet 3** est programmé un peu en dessous des prévisions puisque le taux de programmation est de 76,80 % pour 6 ans d'exercice (98,37 % Région, 63,06 % Etat), le taux théorique (6/7ème) étant de 85,71 %.

#### 4. Le Grand Projet « Compétitivité des filières agricoles et forestières »

L'Etat et la Région ont prévu d'investir 39,601 millions d'euros, afin de soutenir :

- La structuration des opérateurs économiques en filières (arboricole, viticole, élevage),
- Les programmes d'expérimentations en lien avec les filières régionales,
- L'investissement matériel dans les exploitations agricoles,
- Le développement de l'agriculture biologique,
- La modernisation des entreprises de travaux forestiers et de transformation du bois,
- L'appui à l'installation des jeunes.

**Globalement le projet 4** est programmé conformément aux prévisions puisque le taux de programmation est de 83,15 % pour 6 ans d'exercice (98,33 % Région, 67,97 % Etat), le taux théorique (6/7<sup>ème</sup>) étant de 85,71 %.

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	39,601	4,466	26,916	51,94%
<b>Région</b>	39,601	5,357	38,941	65,09%
<b>Total</b>	79,202	9,823	65,857	

**5. Le Grand Projet « Grands sites culturels »** L'Etat et la Région se sont engagés à hauteur de 49,32 millions d'euros dont 25,41 millions d'euros pour l'Etat et 23,91 millions d'euros pour la Région, à travers une liste d'opérations précises qui a fait l'objet de 2 avenants en 2011 et début 2013 pour tenir compte d'opérations abandonnées par le maître d'ouvrage (Musée de la soie et Cité des Musiques Anciennes et de la Création à Tours).

- Article 5.1 : Restauration et valorisation des sites majeurs :
  - 1 Cathédrale de Chartres, 5,19 millions d'euros inscrits et 4,26 millions d'euros ont été programmés par la Région et par l'Etat, soit 82,02 % des crédits prévus, mandatés à 100 % par la Région et 35,71 % par l'Etat,
  - 2 Domaine de Chaumont-sur-Loire. 7,37 millions d'euros inscrits et près de 4,560 millions d'euros programmés, soit 61,87 % des crédits prévus, 56,98 % des crédits Région mandatés en totalité et 61,13 % des crédits Etat mandatés à 26,02 %,
  - 3 Programme d'édifices patrimoniaux (cinq édifices classés, dans de petites communes : Levroux, Cléry Saint André, Saint Satur (abondement de 550 000 euros de l'Etat lors de l'avenant à mi-parcours), Vendôme et Candés Saint Martin. Toutes ces opérations ont été programmées et mandatées à 77,75 % par la Région et 52,46 % par l'Etat,
  - 4 Musée de la soie, 200 000 euros programmés et mandatés par la Région pour l'étude, avant abandon de l'opération par le maître d'ouvrage,
  - 5 Archéologie : grands sites : 1,250 millions d'euros inscrits et 935 360 euros programmés, soit 74,83 %, mandatés à 60,04 % par la Région et 92,45 % par l'Etat pour les sites d'Argentomagus, des Chatelliers à Amboise, du Grand Pressigny, Drevant et des fouilles sur des sites secondaires,
  - 6 Valorisation du résultat des recherches archéologiques : 834 000 euros inscrits et 769 750 euros programmés, soit 92,30 %, mandatés à 39,58 % par la Région et 58 ,93 % par l'Etat,
  - 7 Mise en valeur du site d'Argentomagus : 1,5 millions d'euros inscrits. 1,462 millions d'euros ont été programmés et mandatés, le montant de l'opération se révélant légèrement inférieur aux prévisions.

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	12,527	0,500	9,995	42,94%
<b>Région</b>	8,646	0,264	6,646	55,81%
<b>Total</b>	21,173	0,765	16,641	

- Article 5.2 : Réalisation d'équipements culturels de haut niveau :
  - 1 Fonds Régional d'Art Contemporain :
    - transfert dans le bâtiment des subsistances militaires d'Orléans, opération sous maîtrise d'ouvrage de la Région Centre. 7,731 millions d'euros sont inscrits. Une convention spécifique a été signée le 3 décembre 2009 (12,2726 millions d'euros pour le transfert du FRAC (Etat : 2,744 millions d'euros, Région : 5,2419 millions d'euros dont 3,987 millions d'euros au titre du

- CPER, ville d'Orléans : 1,11475 millions d'euros, FEDER : 2,75 millions d'euros), l'opération est programmée en totalité et mandatée en totalité par la Région et à 80,82 % par l'Etat,
- réserves du FRAC d'un montant de 1,7449 millions d'euros, la part de la Région au titre du CPER est de 500 000 euros, identique à celle de l'Etat. L'opération est programmées et mandatée en totalité par la Région et à 80 % par l'Etat,
- 2 Cité des Musiques Anciennes et de la Création à Tours : 6,6 millions d'euros inscrits, 205 449 euros Région programmés et mandatés avant abandon de l'opération par le maître d'ouvrage. L'avenant de début 2013 prévoit 6 nouvelles opérations en remplacement,
  - 3 Maison de la culture de Bourges : 5 millions d'euros inscrits, (2 millions d'euros Région programmés et mandatés à 80 % et 3 millions d'euros Etat programmés non encore mandatés au 31 décembre 2012),
  - 4 Centre culturel de rencontres de Noirlac : 2,919 millions d'euros inscrits (1,580 millions d'euros Région, 1,339 millions d'euros de l'Etat ont été engagés en totalité et mandatés à 10,34 %),
  - 5 Musée Girodet à Montargis, : 897 000 euros de la Région et 800 000 euros de l'Etat (programmés fin 2012 mais non encore mandatés au 31 décembre 2012),
  - 6 Centre de création contemporaine Olivier Debré à Tours : financé par la Région à hauteur de 2,7 millions d'euros et par l'Etat à hauteur de 1,5 millions d'euros provenant du Fonds National d'Aménagement du Territoire, pris sur le Volet territorial (non encore programmés au 31 décembre 2012).

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	11,383	0,800	7,612	35,02%
<b>Région</b>	15,264	1,852	8,339	75,45%
<b>Total</b>	26,647	2,652	15,951	

**Globalement, pour le grand projet 5** la programmation reste inférieure aux prévisions puisque le taux de programmation est de 68,16 % pour 6 ans d'exercice (62,68 % Région, 73,64 % Etat), le taux théorique (6/7<sup>ème</sup>) étant de 85,71 %, ceci malgré la révision à mi-parcours. Un nouvel avenant a donc été préparé en 2012, adopté et signé en 2013 pour modifier à nouveau le tableau des opérations susceptibles d'être engagées avant la fin du Contrat de projets (6 opérations de substitution).

**6. Le Grand Projet « Mutations économiques et développement de l'emploi »** mobilise 32,8 millions d'euros au total, répartis à parité entre l'Etat et la Région Centre soit 16,4 millions d'euros chacun..

Ces crédits concernent :

- L'accompagnement des mutations économiques,
- Le développement des capacités de création de nouvelles activités,
- Le développement et valorisation des compétences des personnes en ZUS (Zones Urbaines Sensibles),
- La validation des acquis de l'expérience.

En 2011, l'analyse qualitative de ce grand projet a, dans la perspective de la fin du programme, déterminé la Région à privilégier trois axes de travail :

- maintenir, dans les conditions conclues en 2007, ses interventions en faveur du GIP alfa centre, de l'ARACT partagées avec l'Etat et globalement les dispositifs mobilisés sur la mesure 6.2,
- poursuivre l'appui aux projets en faveur des habitants en ZUS et du développement de la VAE,
- dans le cadre de l'avenant au CPER, la Région a souhaité intégrer dans les dispositifs financés dans cet article, les nouvelles politiques régionales que sont les Pactes de Continuité Professionnelle et les CREQ (Contrats Régionaux pour l'Emploi et la Qualification).

**Sur l'ensemble du grand projet 6**, la programmation est toujours inférieure aux prévisions puisque le taux de programmation est de 75,43 % pour 6 ans d'exercice (70,84 % Région, 80,02 % Etat), le taux théorique (6/7<sup>ème</sup>) étant de 85,71 %. Ces taux s'expliquent par l'arrêt en 2010 du financement du programme d'investissement de l'AFPA et par des difficultés techniques de fléchage des crédits CPER sur les CREQ (Contrats Régionaux pour l'Emploi et la Qualification) conduisant à une forte sous consommation.

Pour remédier à ces difficultés, la Région programmera en 2012 plus de dossiers PCP (Pactes de Continuité Professionnelle) et d'avantages d'actions de VAE (accès au DEAS - Diplôme d'Etat d'Aide-Soignante).

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	16,400	2,173	13,124	83,01%
<b>Région</b>	16,400	2,262	11,618	90,74%
<b>Total</b>	32,800	4,435	24,742	

**7. Les Grands Projets « Déplacements de voyageurs »** (45,0274 millions d'euros Etat et 86,6 millions d'euros Région), et « Développement du fret ferroviaire » (39,9726 millions d'euros Etat et 55,4 millions d'euros Région).

Sont ainsi inscrits dans **le Grand Projet 7 « Déplacements de voyageurs »** :

- 1 Modernisation de la ligne Dourdan La Membrolle : 35,6274 millions d'euros inscrits. Un avenant a été signé le 16 novembre 2009 afin d'étendre le périmètre d'intervention des crédits inscrits par l'Etat et RFF, initialement prévu entre Châteaudun et La Membrolle, à la section Dourdan-Châteaudun, permettant ainsi d'achever la suppression des ralentissements sur cette ligne. Cette opération est programmée en totalité et mandatée à 77,72 % (82,05 % Région et 73,73 % Etat). Les travaux des sections Dourdan – Châteaudun, La Membrolle-Châteaurenault et Châteaudun- Vendôme sont achevés,
- 2 Développement des réseaux de TCSP dans les grandes agglomérations 40 millions d'euros inscrits, programmés en totalité et mandaté en totalité pour la Région et à 79,53 % pour l'Etat pour le réseau Orléanais et à 50 % pour la Région et à 40 % pour l'Etat pour le réseau tourangeau,

- 3 Modernisation de la ligne POLT, pour laquelle 11 millions d'euros sont inscrits et ont été programmés en totalité, mandatés à 30,85 % par la Région, et à 3,64 % par l'Etat. Ces montants comprennent la programmation fin 2012 des travaux de suppression de 3 passages à niveau dans le département de l'Indre.
- 4 Réouverture aux voyageurs de la ligne Chartres-Orléans, : 28 millions d'euros inscrits, programmés en totalité par la Région en 2011 et mandatés à 61,61 %,
- 5 Commande centralisée Tours-Chinon : 13 millions d'euros inscrits, programmés en totalité (12 millions d'euros Région et 1 millions d'euros Etat). Cet équipement a été mis en service en décembre 2011,
- 6 Etudes péri-urbaines : Tours-Loches, Orléans-Châteauneuf : 4 millions d'euros Région inscrits, plus de 3,682 millions d'euros programmés par la Région et mandatés à 61,46 %, pour les études préliminaires et études AVP Orléans-Châteauneuf, une étude sur l'utilisation du futur pont sur le Cher à Tours, par du matériel Tram/train et les études relatives aux étoiles ferroviaires de Tours et d'Orléans.

Sont aussi inscrits dans le **Grand Projet 8 « Développement du fret ferroviaire »** :

- 1 Poursuite de la modernisation de la transversale Nantes-Lyon : 65,8726 millions d'euros inscrits, 49 millions d'euros ont été programmés (plus de 24,027 millions d'euros Région, mandatés en totalité et près de 24,973 millions d'euros Etat, mandatés à 91,62 %) auxquels s'ajoutent 10,5 millions d'euros de fonds européens. Cette modernisation est effective depuis décembre 2011.  
Le montant total des travaux s'est en définitive avéré moins important que prévu après réalisation des travaux. L'économie réalisée sur la part Région prévue a été en partie affectée, fin 2012 à la remise à niveau des lignes fret.
- 2 Remise à niveau des lignes permettant le développement du fret ferroviaire de proximité : 22,5 millions d'euros inscrits, plus de 25,423 millions d'euros programmés (plus de 20,097 millions d'euros Région, mandatés à 41,46 % et 5,326 millions d'euros Etat, mandatés à 77,40%) pour la rénovation des voies entre Chartres et Voves, des travaux de remise à niveau des lignes Châteauroux - Buzançais dans l'Indre (plus de 4,895 millions d'euros) et Orléans - Pithiviers – Engerville dans le Loiret (plus de 8,898 millions d'euros). Les crédits programmés sont ainsi de plus de 6,597 millions d'euros supérieurs aux crédits prévus, prélevés sur l'économie liée à l'opération Bourges-Saincaize.
- 3 Création d'un service d'autoroute ferroviaire : 7 millions d'euros inscrits 1,778 millions d'euros programmés (248 500 euros Région, mandatés à 75 % et près de 1,530 millions d'euros Etat, mandatés à 79,93 %) pour les études de mise au gabarit haut et bas de l'itinéraire alternatif et étude de mise au gabarit haut de l'itinéraire principal sur l'autoroute ferroviaire Atlantique.

**Globalement, le taux de programmation de ces grands projets 7 et 8** est nettement supérieur aux prévisions puisqu'il est 91,33 % pour 6 ans d'exercice (91,88 % Région, 90,42 % Etat), le taux théorique (6/7<sup>ème</sup>) étant de 85,71 %. Un avenant va être préparé pour tenir compte des économies réalisées sur la ligne Bourges-Saincaize, et de l'affectation des crédits ainsi disponibles à la remise à niveau des lignes de fret.

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	85,000	8,482	76,856	71,55%
<b>Région</b>	142,000	5,153 *	130,655	72,47%
<b>Total</b>	227,000	13,635	207,511	

\*en tenant compte des crédits déprogrammés sur Bourges-Saincaize

**8. Le volet territorial** engage l'Etat à hauteur de 74,518 millions d'euros et la Région pour 76,518 millions d'euros.

La convention d'application a été signée le 12 mars 2008 par le Préfet de région, le Président du Conseil régional, la présidente de l'ADEME, les directeurs des Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie et les six Présidents de Conseils généraux.

Dans le Volet territorial du CPER, on distingue **les actions régionales transversales** qui sont dotées de quatre fonds régionaux dédiés, et **les actions territoriales menées dans le cadre des territoires de projet**. Pour chaque thème, on a défini un « article » dans la convention d'application.

- **Les actions régionales transversales**

- ✓ **Le FRAC Territoires** (article 9) a été depuis la révision de mars 2011, doté de 5,1 millions d'euros, 2,05 millions d'euros de l'Etat et 3,05 millions d'euros de la Région pour financer des études de faisabilité concernant le tourisme, des aménagements urbains, projet de territoire, communauté de communes, l'évaluation d'un Contrat de Pays, la création d'un centre de ressources sur les politiques de la Ville, les agendas 21 des villes,

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	2,050	0,098	1,032	80,49%
<b>Région</b>	3,050	0,162	2,574	86,00%
<b>Total</b>	5,100	0,260	3,606	

- ✓ **Le fonds TIC** (article 10) est doté de 24,5 millions d'euros (abondé de 7,5 millions d'euros lors de la révision à mi-parcours de mars 2011), l'Etat et la Région intervenant à hauteur de 12,250 millions d'euros chacun pour :

- Restructurer et pérenniser au niveau régional un pôle de compétence TIC,
- Réduire la fracture numérique entre les territoires (haut débit et téléphonie mobile),
- Soutenir l'évolution des usages TIC dans les établissements d'enseignement (service d'accès, plate-forme régionale, environnement numérique de travail...),
- Lever les freins au développement généralisé des usages des TIC par le grand public (coût, formation) par la densification et le développement des points d'accès aux publics (EPN...),
- Développer l'appropriation des TIC par les entreprises, notamment les TPE et les PME (infrastructures où seront constatées des insuffisances de réseaux, animations collectives, développement des fonctionnalités, formation...).

Financement	2012	Cumul 2007 à 2012
-------------	------	-------------------



	prévu	Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	12,250	0,409	6,543	90,55%
<b>Région</b>	12,250	0,418	4,934	82,71%
<b>Total</b>	24,500	0,827	11,477	

L'année 2013 devrait enregistrer une hausse de programmation en raison de la maturité de plusieurs opérations de déploiement de réseaux de communication électronique à très haut débit.

- ✓ **Le fonds Santé solidarité** (article 11) est doté par l'Etat et la Région de 10,718 millions d'euros chacun, et sollicite la participation des conseils généraux.

Les financements répartis par département ont fait l'objet d'un nouvel avenant préparé en 2012, adopté et signé début 2013, pour tenir compte des dossiers engageables avant la fin du Contrat de projets :

- Cher 3,7203 millions d'euros,
- Eure-et-Loir 2,475 millions d'euros (- 391 700 euros),
- Indre : 4,4128 millions d'euros,
- Indre-et-Loire : 3,8543 millions d'euros (+ 391 700 euros),
- Loir-et-Cher : 4,0102 millions d'euros,
- Loiret : 2,9634 millions d'euros.

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	10,718	2,475	8,937	57,03%
<b>Région</b>	10,718	0,511	4,317	52,53%
<b>Total</b>	21,436	2,986	13,255	

- ✓ **Le fonds Espaces naturels** (article 12) est doté de 5,1 millions d'euros, la part Etat étant fixée à 2,5 millions d'euros et celle de la Région à 2,6 millions d'euros. Une convention cadre avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre a été signée le 23 novembre 2007 avec le Préfet de région, la Vice-présidente du Conseil régional et le Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (CPNRC). Des conventions annuelles précisent les programmes retenus.

La Région a financé depuis 2007 des actions au titre de l'Ecopôle, du Conservatoire des espaces naturels de la région Centre et des actions de formation à l'environnement.

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	2,500	0,231	2,323	81,80%
<b>Région</b>	2,600	0,172	1,800	92,03%
<b>Total</b>	5,100	0,403	4,123	

- **Les actions territoriales menées dans le cadre des territoires de projet**

Au-delà de ces fonds thématiques, l'engagement de l'Etat et de la Région s'est organisé autour des thèmes suivants :

- Les projets structurants -article 13
- La préservation de l'environnement (les PNR et l'Ecopole), le conseil en énergie (EIE...), et la ressource en eau - article 14
- Le développement des services à la population – article 15
- Le développement des agglomérations et des villes – article 16

- ✓ **Les projets structurants** (article 13) mobilisent désormais 15,4 millions d'euros (6,95 d'euros pour la Région et 8,45 millions d'euros pour la Région). A noter aussi que 1,5 millions d'euros de l'Etat ont été réservés pour le Centre de création contemporaine Olivier Debré à Tours relevant de la culture, mais financé au titre de cet article.

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	8,450	1,235	6,316	46,89%
<b>Région</b>	8,450	0,060	7,353	56,17%
<b>Total</b>	16,900	1,295	13,669	

Parmi les projets programmés depuis 2007, peuvent être indiqués le vélodrome de Bourges, l'aménagement de la station touristique de Bellebouche (Indre), la réalisation d'une ligne à haute tension sur la zone d'activités Arboria 2 dans l'agglomération de Montargis pour permettre l'accueil de l'entreprise ITC, la réhabilitation de la gare routière de Châteauroux, la création d'un pôle d'échanges multimodal et la requalification du quartier de la gare de Chartres, l'amélioration de l'accessibilité du pôle de la gare de Dreux, l'aménagement du plan d'eau sur le domaine national de Chambord.

- ✓ **La préservation de l'environnement, de la ressource en eau et la valorisation du patrimoine naturel et des paysages** (article 14) font l'objet de conventions cadre:

- Conventions avec les PNR Loire-Anjou-Touraine, Brenne et Perche (article 14.1) : des conventions annuelles précisent les programmes retenus.

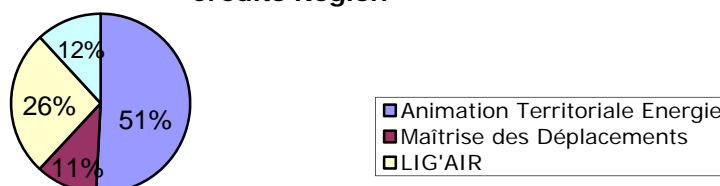
	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	2,900	0,290	2,026	80,04%
<b>Région</b>	3,900	1,056	3,829	72,38%
<b>Total</b>	6,800	1,346	5,855	

- Convention avec l'ADEME (article 14.2) pour un montant de 5 millions d'euros de la Région et de 5 millions d'euros pour l'ADEME. Des conventions annuelles précisent les programmes retenus autour des thèmes suivants :

- Animation territoriale (essentiellement espaces info énergie). Plus de 2,151 millions d'euros ont été programmés de 2007 à 2012 par la Région, mandatés à 81,83 %
- Maîtrise des déplacements. 470 288 euros ont été engagés de 2007 à 2012 par la Région, mandatés à 89,12 %

- Lig'air (surveillance de la qualité de l'air). Plus de 1,111 million d'euros a été programmé par la Région, mandaté à 91,09 %
- Approches transversales (gestion des déchets). 500 500 euros programmés par la Région et mandatés à 45,94 %.

**CPER Convention ADEME/REGION  
Volet territorial - Maîtrise des déplacements  
Crédits Région**

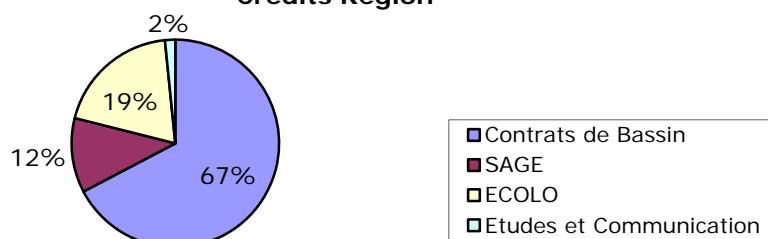


	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	5,000	0,098	3,473	70,61%
<b>Région</b>	5,000	0,663	4,233	81,69%
<b>Total</b>	10,000	0,762	7,707	

- Convention avec les Agences de l'Eau Loire-Bretagne et Seine-Normandie (article 14.3). Ce point du CPER a été abondé de 400 000 euros de la Région lors de la révision de mars 2011. Ce sont ainsi 25,4 millions d'euros qui sont affectés à ce secteur (12,9 millions d'euros Région et 12,5 millions d'euros Etat) autour des projets suivants :

- SAGE, plus de 1,018 millions d'euros ont été programmés de 2007 à 2012 par la Région, mandatés à 79,41 %,
- contrats de Bassins et contrats eau, près de 5,906 millions d'euros ont été programmés de 2007 à 2012 par la Région, mandatés à 64,02 %,
- Appel à Projets Eco l'eau, plus de 1,709 millions d'euros ont été programmés de 2007 à 2012 par la Région, mandatés à 76,41 %,
- Etudes-communication, 140 015 euros ont été programmés de 2007 à 2012 par la Région, mandatés à 79,80 %.

**CPER Convention Agences de l'Eau Seine-Normandie  
et Loire-Bretagne/REGION  
Préservation de la ressource en Eau  
Crédits Région**



Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
	Programmé	Programmé	Mandaté

<b>Agences de l'Eau</b>	12,500	0,000	12,346	64,65%
<b>Région</b>	12,900	1,381	8,773	74,27%
<b>Total</b>	25,400	1,381	21,119	

✓ **Le développement des services à la population** (article 15) mobilise 19,55 millions d'euros dont 5,5 millions d'euros de la Région et 14,05 millions d'euros de l'Etat.

▫ Dans une première enveloppe (article 15.1), sont financés les services suivants :

- accueil extra et périscolaire,
- maintien à domicile des personnes âgées,
- mutualisation des services (principalement les relais de services publics – RSP).

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	9,950	0,895	8,493	66,87%
<b>Région</b>	1,400	-0,016*	1,367	80,02%
<b>Total</b>	11,350	0,879	9,860	

\*compte tenu d'une opération programmée en 2010 et dont le montant s'est révélé inférieur aux prévisions à la fin des travaux en 2012 (Accueil de loisirs sans hébergement de la communauté de communes du Bois-Gueslin en Eure-et-Loir).

▫ La deuxième enveloppe concerne les Maisons de santé pluridisciplinaires (article 15.2) pour lesquelles l'Etat et la Région se sont engagés dans un plan ambitieux (50 maisons pour couvrir le territoire régional sur la période 2007-2013), dont une partie sur les crédits CPER.

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	4,100	-0,232*	3,116	69,04%
<b>Région</b>	4,100	0,395	2,612	74,93%
<b>Total</b>	8,200	0,162	5,728	

\*écart entre les opérations nouvelles et les opérations déprogrammées car financées par le Plan national de soutien aux MSP.

Depuis 2007 ont été programmées 34 MSP dont celles de Sancerre et La Guerche sur l'Aubois (18), de Senonches et Coulombs (28), de Pellevoisin et Mézière en Brenne (36), de Saint Flovier, Descartes, l'Île Bouchard et Château la Vallière (37), de Contres et Saint Amand Longpré (41), de Bellegarde, Bray en Val, Tavers et Meung sur Loire (45), en 2012.

✓ **L'attractivité des agglomérations et des villes moyennes** (Article 16), après la révision de mars 2011, mobilise une enveloppe de 16,25millions pour :

- La rénovation urbaine, restructurations de friches urbaines (article 16.1),
- Les outils d'intervention pour faciliter la constitution de réserves foncières (article 16.2),
- Des logements spécifiques jeunes (article 16.3),
- Des ascenseurs (article 16.4).

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	4,100	0,128	3,920	63,42%
<b>Région</b>	12,150	-0,116*	8,054	55,43%
<b>Total</b>	16,250	0,011	11,974	

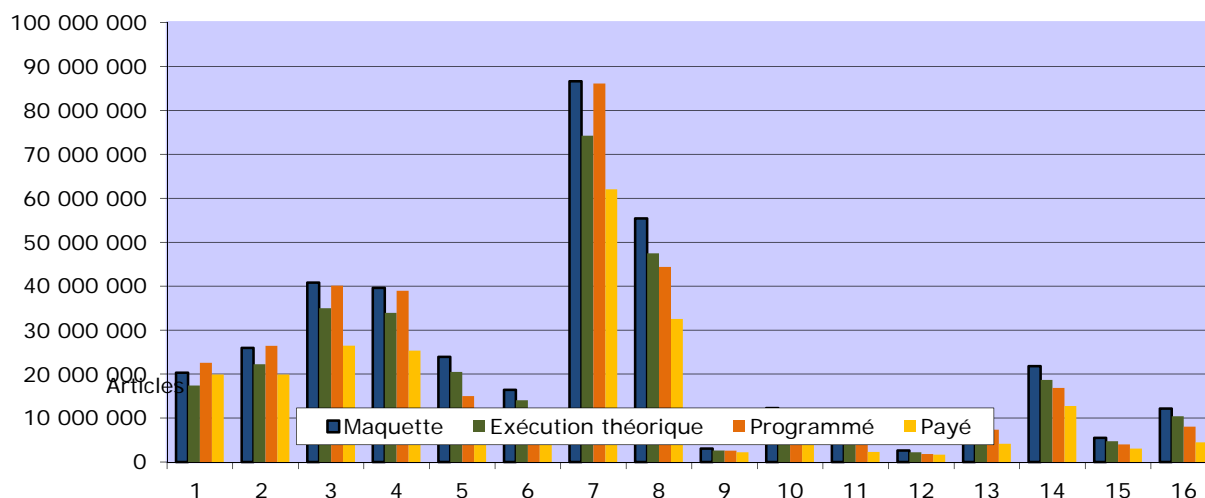
\*compte tenu de l'abandon d'une opération programmée en 2008 et abandonnée par le maître d'ouvrage (Restructuration du Foyer des Jeunes Travailleurs de Nogent le Rotrou en Eure-et-Loir).

Ont été programmés entre autre depuis 2007, l'aménagement de l'Eco Quartier Baudens à Bourges, un programme de constitution de réserves foncières dans l'agglomération tourangelle et la restructuration et réhabilitation du FJT de Blois. L'ont été en 2012 : le projet d'aménagement Laplace à Blois, la reconversion de la friche industrielle COMASEC à Dreux, les acquisitions de réserves foncières à Tours ( zone NA dans la continuité du quartier de Monconseil), Fondettes et Montlouis sur Loire (sise 7 avenue Paul Louis Couturier), la constitution de parcs de logements en sous location à Tours, Joué les Tours, Saint Pierre des Corps, Montlouis sur Loire, Sainte Maure de Touraine et Château la Vallière , à Chartres et Nogent le Rotrou, à Romorantin.

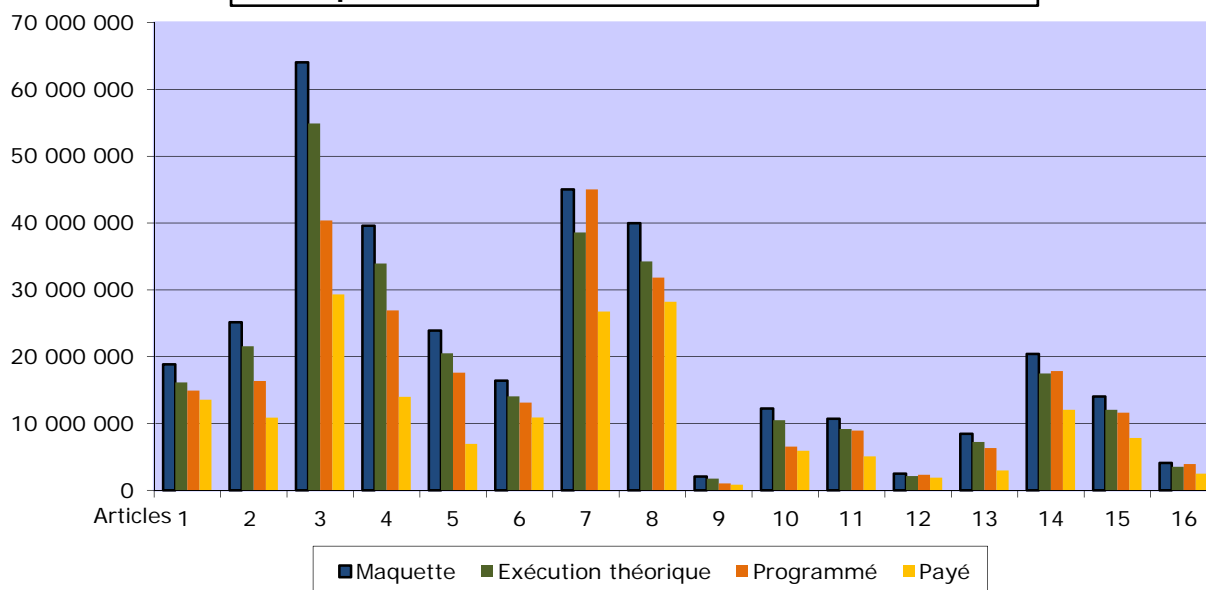
**Globalement ce volet territorial**, est un peu en dessous des prévisions de programmation avec un taux de 71,75 % pour 6 ans d'exercice (65,14 % Région, 78,54 % Etat), le taux théorique (6/7<sup>ème</sup>) étant de 85,71 %.

	Financement prévu	2012	Cumul 2007 à 2012	
		Programmé	Programmé	Mandaté
<b>Etat</b>	74,518	3,433	58,526	66,78%
<b>Région</b>	76,518	7,546	49,847	69,44%
<b>Total</b>	151,036	10,918	108,373	

**Situation de la consommation des crédits Région CPER  
par article - Bilan au 31 décembre 2012**



**Situation de la consommation des crédits ETAT CPER  
par article - Bilan au 31 décembre 2012**



### 1.5 Nouvel avenant de fin de Contrat en 2013

Un dernier avenant de modification de la maquette du Contrat de projets est en cours de préparation pour permettre une programmation optimum du contrat, en tenant compte des dossiers près à être engagés.

## **II – Les fonds structurels européens (FEDER, FSE) et deuxième pilier de la PAC (FEADER) 2007-2013**

En période de crise, et dans un contexte de raréfaction des finances publiques, la gestion et l'utilisation des fonds européens constitue un enjeu important pour le territoire régional.

L'engagement financier de l'Europe se traduit régionalement à travers la mise en œuvre, d'une part, de la politique de cohésion économique, sociale et territoriale, et d'autre part, du second pilier de la politique agricole commune qui porte sur le développement rural.

Ces politiques s'appuient sur différents instruments financiers afin de soutenir les différentes stratégies de développement du territoire régional :

- Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE) pour la politique de cohésion ;
- Le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) pour la politique agricole commune.

Sur la programmation 2007-2013, la mobilisation de ces fonds représente 538 M€ (soit plus de 212 € par habitant). Toutefois, ces outils financiers ont chacun des modes de gestion spécifique déterminés à la fois par les autorités européennes et nationales. Ainsi, le FEDER relève d'un programme opérationnel défini à l'échelon régional tandis que le FSE et le FEADER procèdent d'une mise en œuvre déterminée nationalement.

Cette situation rend le pilotage et la gouvernance des fonds européens plus difficile avec des outils de gestion et de suivi différenciés, ainsi que des règles de gestion et de niveaux d'exigences qui ne sont pas homogènes.

Pour autant, le Préfet de région reste le garant de la mise en œuvre de ces fonds sur le territoire régional. La Région, à travers notamment la coprésidence des instances de programmation et de suivi, participe activement au pilotage depuis la programmation 2000-2006.

Au-delà de ce rôle de coprésidence, la Région assure également, par délégation de gestion, la mise en œuvre de plusieurs mesures des programmes FEDER et FSE par l'intermédiaire de « subventions globales ». En revanche, le FEADER relève lui quasiment exclusivement de l'État.

L'année 2012 a été marquée par de nouvelles modifications de maquette sur le Programme Opérationnel FEDER comme sur celui du FSE. Ces changements ont été principalement guidés par un objectif d'optimisation de la consommation des crédits européens sur le territoire régional.

## **1. Exécution du Programme Opérationnel FEDER**

### **1.1 Avancement du programme au 31/12/2012**

Avec une enveloppe de plus de 196 Millions d'euros, le FEDER permet de soutenir des thématiques qui sont à la fois prioritaires pour le territoire régional et pour l'Union Européenne. Le programme Opérationnel s'articule autour de trois axes :

- ✓ Axe 1 : Le soutien à la recherche, l'innovation et le développement des entreprises ;
- ✓ Axe 2 : Le renforcement de l'accessibilité territoriale ;
- ✓ Axe 3 : Le renforcement de l'attractivité durable et de la compétitivité du territoire.

L'année 2012 a été l'occasion de procéder à un réajustement de la maquette financière en prenant en compte, d'une part, les besoins identifiés par les services instructeurs, et d'autre part, les exigences de gestion renforcées sur certains dispositifs.

	Maquette initiale	Modifications	Nouvelle Maquette
<b>Axe 1 : Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises</b>	<b>110 500 000</b>	<b>3 000 000</b>	<b>113 500 000</b>
<b>11 : Soutenir les filières régionales d'excellence de la recherche</b>	23 000 000		23 000 000
<b>12 : Valoriser la recherche régionale et transfert de technologie</b>	9 000 000	1 000 000	10 000 000
<b>13 : Favoriser les partenariats de recherche</b>	27 000 000		27 000 000
<i>131 : Développer les moyens de recherche mutualisés et faciliter leur mise à disposition des entreprises</i>	14 000 000		14 000 000
<i>132 : Encourager la recherche collaborative entre les entreprises et les centres de recherche</i>	13 000 000		13 000 000
<b>14 : Améliorer l'environnement des entreprises</b>	15 500 000		15 500 000
<b>15 : Faciliter les programmes d'actions au bénéfice des groupes d'entreprises en faveur de l'innovation</b>	10 000 000		10 000 000
<b>16 : Soutenir les projets de développement des entreprises</b>	18 000 000	-3 000 000	15 000 000
<b>17 : Soutenir les usages innovants en matière d'efficacité énergétique</b>	8 000 000	5 000 000	13 000 000
<b>Axe 2 : Renforcer l'attractivité territoriale</b>	<b>36 500 000</b>	<b>-3 000 000</b>	<b>33 500 000</b>
<b>21 : Soutien à certaines opérations emblématiques en matière de transports alternatifs</b>	23 500 000		21 500 000
<i>211 : Poursuite de l'électrification de la ligne ferroviaire Tours-Saincaize</i>	10 500 000		10 500 000
<i>212 : Soutenir le fret de proximité</i>	7 500 000	-2 000 000	5 500 000
<i>213 : Promotion des transports publics urbains propres</i>	5 500 000		5 500 000
<b>22 : TIC / couverture territoriale, gouvernance régionale et renforcement des usages</b>	13 000 000		12 000 000
<i>221 : Accessibilité territoriale et gouvernance régionale des TIC</i>	9 000 000		9 000 000
<i>222 : Développement des usages dans l'économie de la connaissance</i>	4 000 000	-1 000 000	3 000 000
<b>Axe 3 : Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité des territoires</b>	<b>42 310 000</b>		<b>42 310 000</b>
<b>31 : Soutenir les programmes des espaces urbains fragiles et de logement des communautés marginalisées</b>	15 500 000		15 500 000
<i>311 : Favoriser un développement durable des espaces urbains fragiles</i>	14 500 000		14 500 000
<i>312 : Soutenir les programmes intégrés favorisant le logement des communautés marginalisées</i>	1 000 000		1 000 000
<b>32 : Soutenir la compétitivité et le dynamisme des pôles économiques du Sud régional</b>	9 000 000		9 000 000
<b>33 : Favoriser la structuration du commerce et de l'artisanat</b>	2 310 000		2 310 000
<b>34 : Connaissance, gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles</b>	5 000 000		5 000 000
<b>35 : Développer les actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel</b>	10 500 000		10 500 000
<i>351 : Equipements structurants</i>	9 000 000		9 000 000
<i>352 : Sensibilisation et projets innovants</i>	1 500 000		1 500 000
<b>Axe 4 : Assistance technique</b>	<b>6 875 531</b>		<b>6 875 531</b>
<b>Total</b>	<b>196 185 531</b>	<b>0</b>	<b>196 185 531</b>

Les lignes identifiées en grisé représentent les mesures gérées par la Région sous forme de subventions globales.

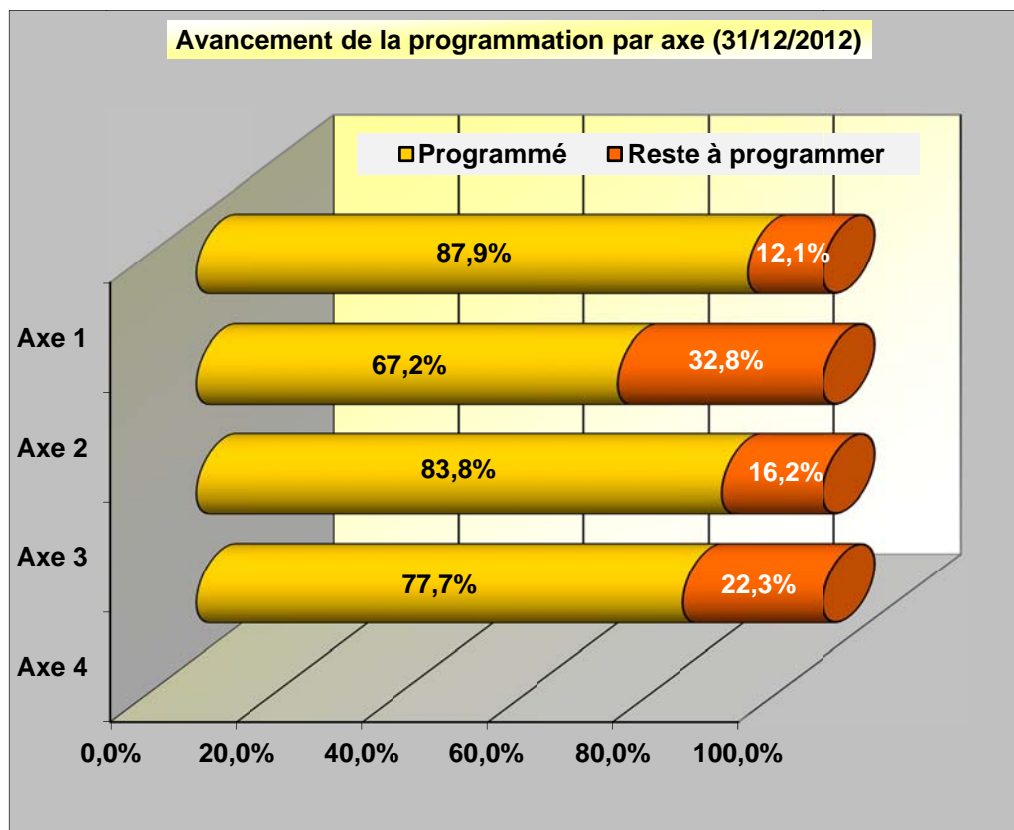
Ses ajustements ne remettent pas en cause l'avancement général du programme en matière de programmation mais illustrent l'impact que peut avoir les règles de gestion par rapport à des objectifs stratégiques définis au début de la programmation.

#### 1.1.1 Une dynamique de programmation confirmée



Sur l'année 2012, le programme FEDER poursuit sa montée en puissance avec une programmation des crédits qui est passée de 137 719 489 € à 162 502 792 € soit 82,83 % de la maquette financière (196 185 531 €). Comme en 2011, ce niveau d'avancement repose principalement sur les axes 1 et 3 alors que l'axe 2 connaît toujours des difficultés.

Le retard relatif de l'axe 2 est en partie justifié par les délais relativement longs pour élaborer les dossiers de fret ferroviaire et de réseaux de télécommunication à très haut débit. Ces deux types de projets devraient être déposés dans le courant de l'année 2013 et ainsi permettre de compenser ce décalage de programmation avec les autres axes du PO.



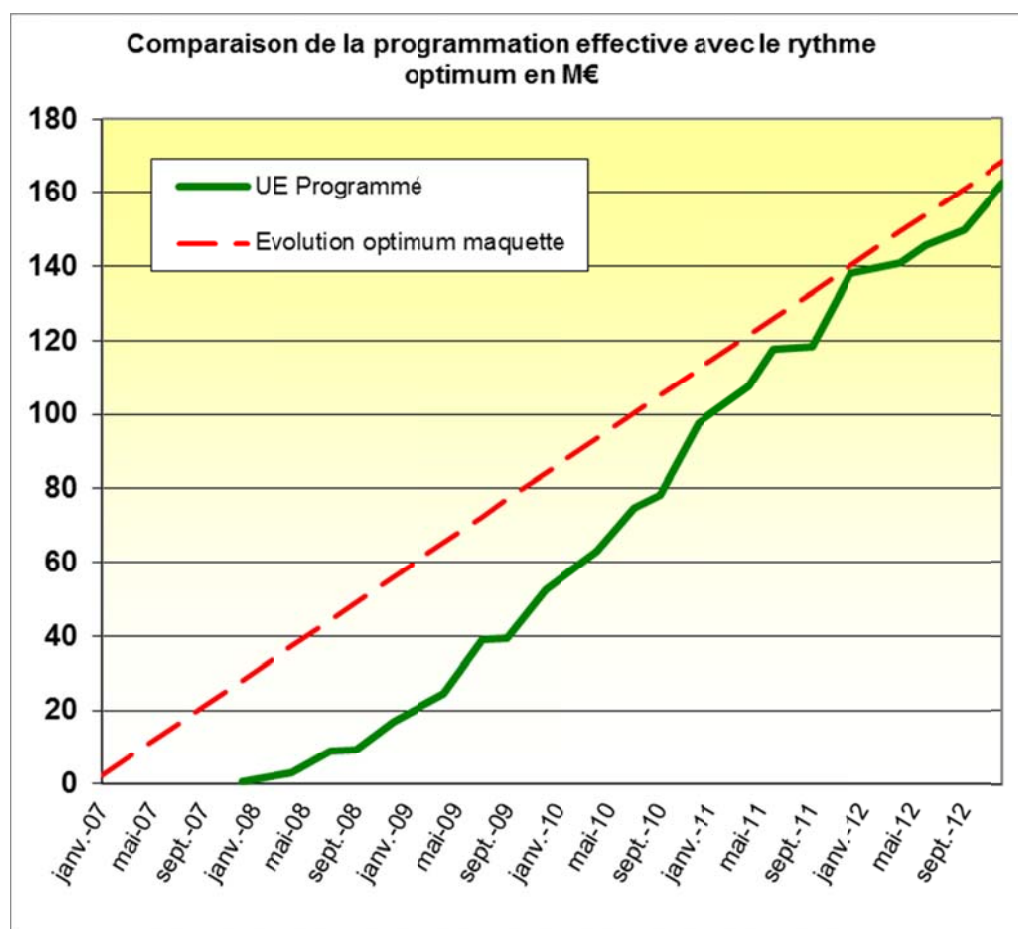
L'évolution de la programmation des crédits FEDER en 2012 se caractérise néanmoins par un infléchissement de la dynamique par rapport à 2011, qui représentait près de 20% de la maquette. Toutefois, le niveau de programmation positionne la région Centre à la 6<sup>ème</sup> place dans le classement des régions françaises.

Une analyse plus fine au niveau de l'axe montre le maintien de la bonne dynamique de l'axe 1. L'axe 3 présente également un bon taux de programmation même si celui-ci s'explique notamment par la réduction de sa maquette de 6 M€ de FEDER à mi-parcours.

L'évolution de la programmation de l'axe 2 apparaît moins linéaire que sur les axes 1, 3 et 4 car elle est liée à des opérations importantes d'un point de vue financier et donc marquée par des pics de programmation.

L'année 2012 a conduit à la sélection de 178 opérations dont près de la moitié relève de l'axe 1.

Pour la seule année 2012, le nombre de dossiers programmés sur l'axe 1 représente près de la moitié de l'ensemble des 178 dossiers programmés de l'année. Ces chiffres confirment un rythme de croisière de la programmation en 2012 pratiquement égale à celle de l'année 2011.



Enfin, la consommation des crédits a légèrement fléchi par rapport au rythme optimal alors qu'en 2011 elle tendait à s'aligner sur la courbe d'évolution linéaire sur sept ans.

### 1.1.2 Une justification des dépenses en retrait par rapport à la programmation.

Au-delà de l'analyse de la programmation des crédits, il est indispensable de regarder avec attention le niveau de justification des dépenses.

En effet, c'est sur la justification des dépenses que le dégageant d'office est évalué. Elle détermine également le remboursement des crédits par la Commission européenne.

Les tableaux ci-dessous donnent la situation au 31/12/2012, à la fois depuis le début du programme mais aussi au titre de l'année 2012.

#### **Montants programmés et justifiés depuis le début du programme.**

Montant	Montant justifié	Taux de justification (%)
---------	------------------	---------------------------

	programmé (€)	(€)	
<b>Axe 1</b>	97 165 852	56 787 921	58,4
<b>Axe 2</b>	24 532 257	9 183 130	37,4
<b>Axe 3</b>	35 464 308	19 660 057	55,4
<b>Axe 4</b>	5 340 375	1 754 972	32,9
<b>Total</b>	<b>162 502 792</b>	<b>87 386 080</b>	<b>53,8</b>

### Montants programmés et justifiés en 2012.

	Montant programmé (M€)			Montant justifié (M€)		
	Total	Dont 2012	% prog. 2012	Total	Dont 2012	% justifié 2012
<b>Axe 1</b>	97,2	16,9	17,4%	56,8	19,3	34,0%
<b>Axe 2</b>	24,5	0,8	3,3%	9,2	4,1	44,9%
<b>Axe 3</b>	35,5	5,6	15,8%	19,7	6,1	30,9%
<b>Axe 4</b>	5,3	1,0	19,3%	1,8	1,1	62,3%
<b>Total</b>	<b>162,5</b>	<b>24,3</b>	<b>15,0%</b>	<b>87,4</b>	<b>30,6</b>	<b>35,0%</b>

En 2012, 30,6 M€ de FEDER ont pu être justifiés auprès de la commission européenne, cela représente une véritable progression par rapport à 2011 (18,2 M€ de FEDER) et 2010 (22,3 M€ de FEDER).

Pour autant, cette augmentation trouve une explication logique dans le rythme de programmation qui s'est régulé sur les années 2010 et 2011 après des premières années plus difficile. Il s'avère néanmoins nécessaire que l'effort de justification des dépenses soit encore intensifié, afin de répondre aux exigences en matière de dégagement d'office.

Il faut noter sur l'axe 1 le niveau relativement soutenu de la justification des crédits tout au long de l'année 2012 (82,23% de son objectif). Par contre, l'axe 2 reste éloigné de son objectif (40,25%) alors même que les premières dépenses du grand projet ferroviaire ont fait l'objet d'une justification. L'axe 3 connaît un taux de justification intermédiaire (74,35% de son objectif).

Compte tenu de la décision du 16 juin 2010 de la Commission européenne d'étaler la première tranche sur l'ensemble de la période de programmation, le dégagement d'office a de nouveau été évité en 2012.

## 1.2 Bilan de la mise en œuvre de la subvention globale FEDER au titre de l'année 2012

### 1.2.1 Un rythme de programmation modéré

Au 31 décembre 2012, le taux de programmation de la subvention globale confiée à la Région Centre s'établit à 75,23 %. Ce niveau de programmation légèrement inférieur à l'avancement du Programme Opérationnel Centre tient à plusieurs éléments.

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler qu'à l'occasion du bilan à mi-parcours, la subvention globale du Conseil régional a bénéficiée d'un abondement du FEDER de 4 millions d'euros afin de financer les projets relatifs à l'accessibilité au très haut débit. Cette augmentation est donc venue mathématiquement baisser le taux de programmation.

Ensuite, la mise en œuvre de ces opérations relatives au très haut débit, a nécessité une importante ingénierie ainsi qu'un travail préalable de définition des priorités territoriales en matière d'aménagement numérique à travers l'élaboration de schémas directeurs. Par conséquent, la programmation de ces opérations n'interviendra qu'en 2013.

Au titre de la mesure 14 (Environnement des entreprises), la dynamique de programmation a été fortement impactée par le plan de reprise national portant sur le financement des actions collectives.

Par ailleurs, la mesure 212 relative au développement du fret de proximité connaît toujours d'importantes difficultés. Compte tenu du calendrier contraint et des enjeux financiers, un suivi particulier est mis en œuvre afin de s'assurer d'une programmation des opérations en 2013 et de la réalisation dans des délais compatibles avec la gestion de la programmation FEDER 2007-2013.

Enfin sur la mesure 16, (projets de développement des entreprises) la programmation des opérations permettant d'accompagner les entreprises dans leur programme de Recherche et Développement est limitée, d'une part, par la durée des programmes (3 ans minimum), et d'autre part, par les règles de gestion parfois inadaptées au soutien à des entreprises (particulièrement des PME pourtant cibles prioritaires de l'union européenne). Sur ce dernier point, la justification de la rémunération et des dépenses internes conforme aux exigences communautaires demande une ingénierie administrative qui est rarement présente au sein des PME)

Sur les autres mesures qui sont dans le périmètre de la subvention globale, le niveau d'avancement est plus conforme aux objectifs. Par exemple, la mesure 17 qui porte sur le soutien des usages innovants en matière d'efficacité énergétique est particulièrement bien avancé sur 2012 (62%). Pour autant, la demande de financements pour ce type de projet demeure importante.

Ces constats conduisent la collectivité à réfléchir à de nouveaux ajustements de la maquette financière de la subvention globale permettant d'assurer, dans les meilleures conditions, la fin de programmation. Il s'agit de répondre aux dynamiques des mesures

gérées par la collectivité et d'écartier du financement par le FEDER des opérations, de plus en plus nombreuses, présentant un risque compte tenu des résultats des contrôles effectués en France (Réglementation SIEG, Commandes Publiques).

### 1.2.2 Un taux de paiement satisfaisant

Fin 2012, le Conseil régional a justifié un montant FEDER de 44 222 675,48 € représentant 52,77 % de la maquette financière, qui a permis d'éviter le dégageant d'office.

Des difficultés demeurent toutefois au plan national, dans la justification des dépenses présentées dans le cadre de projet ferroviaire. Cette situation bloque toujours la justification de certaines dépenses du Grand Projet (Electrification de la ligne Bourges-Saincaize). Un plan de reprise national qui concerne les projets TIC a conduit à retirer certaines dépenses certifiées auprès de l'Union européenne.

### 1.2.3 Exemples de projets FEDER financés au titre de la programmation de l'année 2011

Sur l'année 2012, 91 dossiers ont été programmés pour un montant FEDER de 8 042 568,97 € dans le cadre de la subvention globale confiée à la Région. Les deux exemples ci-dessous permettent d'illustrer la nature des projets accompagnés avec les financements européens.

**Exemple 1 : Développement et transfert d'une méthode Rapide d'évaluation de la Biodiversité en productions Agricoles (RBA). Mesure du PO : Mesure 12 (transfert de technologie).**

**Maître d'ouvrage :** CETU INNOPHYT – Université François Rabelais

#### **Objectifs de l'opération :**

Développer une méthode innovante d'évaluation simplifiée de la biodiversité en insectes (la RBA), directement utilisable par les acteurs de terrain. La durée du projet est de 2 ans ; le présent dossier concerne la première année qui est destinée à construire la méthode et à engager les tests de performance de la méthode mise au point. La deuxième année (hors demande) permettra de terminer les tests, valider et finaliser la méthode et engager les transferts et diffusions technologiques correspondants. Sur le plan pratique la méthode consiste à collecter des arthropodes, les classer par morpho-espèce et régime alimentaire, puis traiter les données recueillies.

#### **Résultats attendus :**

Construction de la méthode : concevoir les arbres de décision de reconnaissance des morpho-espèce par régime alimentaire, système de saisie automatique de traitement des données collectées, tests utilisateurs préalables.

Tests de performance de la méthode : expérimenter et suivre la biodiversité, adapter la méthode sur l'ensemble des ME collectés, comparer la méthode avec un inventaire classique, interpréter les données collectées avec les deux méthodes.

**Plan de financement :**

- Coût total : 158 616€
- FEDER : 74 717€
- REGION : 74 718€
- Privé : 9 181€

Le financement FEDER a contribué à éprouver la méthode. Début 2013, on enregistre une adhésion de tous les organismes interrogés sur le principe d'accéder à une simplification de la reconnaissance en insectes.

La méthode sera commercialisée avec une application tablette Android ; il est prévu une formation préalable en fonction des besoins exprimés par l'utilisateur. Aux vues des avancées de la phase 1, nous sommes actuellement dans une démarche de protection de la méthode et les voies de commercialisation sont en cours de discussion. La voie du site web avec accès payant est explorée.

**Exemple 2 : Acquisition d'une ligne de production innovante pour fabriquer des sacs isothermes**

**Maître d'ouvrage :** VALEMBAL / Saint Cyr en Val (45)

**Objectifs de l'opération :**

VALEMBAL a développé dans les années 1990 la fabrication de sacs isothermes avec fonds plats et soufflets latéraux et est devenu un leader incontesté du segment. L'entreprise a été copiée par des produits moins chers et a perdu ce leadership.

Le projet consiste à concevoir un sac isotherme plus simple, en associant plusieurs innovations brevetées, d'un coût de revient inférieur au modèle actuel ; VALEMBAL s'est donc associé avec un fabricant de machines qui a développé la machine innovante, objet de l'accompagnement du FEDER ; un accord de confidentialité est signé entre les deux parties.

**Résultats attendus :**

Ce projet est stratégique pour VALEMBAL : le nouveau sac est 'l'arme de la reconquête » du marché GMS ; l'avenir de l'entreprise est conditionné à la réussite industrielle et commerciale du produit.

**Plan de financement :**

- Montant des dépenses : 1.001.000,00 €
- Montant de la subvention FEDER : 100.100,00 €
- Taux d'intervention (%) : 10,00 %
- Prêts : 900.900,00 €

#### 1.2.4 Contrôles des opérations et points de vigilances

L'année 2012 a été particulièrement chargée en matière de contrôles. Le Programme opérationnel FEDER Centre a fait l'objet d'un contrôle de la CICC (Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles), autorité d'audit des programmes européens pour la France, ainsi que de la Cour des Comptes Européennes.

De manière générale, des difficultés ont été soulignées sur des sujets déjà bien identifiés par les gestionnaires mais pour lesquels les réponses ne sont apparues que tardivement ou de manière incomplète.

Il est aussi indispensable de noter le caractère rétroactif de l'application des règles de gestion même si celles-ci n'ont été édictées ou précisées qu'en 2011 ou 2012 par la Commission européenne et l'Etat.

Le résultat de l'audit CICC a mis en évidence plusieurs points de vigilances pour lesquels un travail de reprise est en cours. Il s'agit, d'une part, de la vérification du respect de la réglementation communautaire, et d'autre part, d'une formalisation du travail d'instruction et de vérification des dépenses.

S'agissant du respect de la réglementation communautaire, les exigences en matière d'instruction porte sur la commande publique et le respect de la concurrence (aides d'Etat).

En matière de mise en oeuvre, il apparaît indispensable d'assurer une traçabilité des différentes étapes de l'instruction des dossiers (importance du formalisme) afin de limiter les erreurs au moment de la liquidation de l'aide, en particulier sur les dépenses internes (frais de structures, rémunérations...).

Parallèlement, les plans de reprise nationaux se sont multipliés sur de nombreuses thématiques (Financement du photovoltaïque, Investissements TIC, dépenses ferroviaires, actions collectives, dépenses internes) qui doivent permettre de réduire les taux d'erreurs déclarés par la France à la Commission.

Au delà des enjeux financiers (risques réels d'une suspension de paiement de la part de la Commission européenne), la multiplication de ces plans de reprises interroge sur le pilotage, l'animation et l'encadrement des programmes européens au niveau national.

## **2. Exécution du Programme Opérationnel FSE**

Sur la période 2007-2013, la mise en oeuvre du Fonds Social Européen relève désormais d'un programme national décliné en partie par des volets régionaux dont l'autorité de gestion déléguée est assurée par l'Etat (DIRECCTE) mais également par un volet national piloté par la DGEFP (Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle). Ce dernier vise à soutenir les politiques nationales et régionales en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle.

En région Centre, le choix a été fait de concentrer l'effort sur deux enjeux prioritaires :

- permettre aux salariés et aux entreprises d'affronter les mutations économiques actuelles et à venir, en les anticipant et les accompagnant,
- permettre aux demandeurs d'emploi et aux publics fragilisés de s'insérer professionnellement.

À ce titre, plus de 138 millions d'Euros ont été affectés au territoire régional pour les sept années que couvre le programme. Ce montant initial a été réduit à 133 Millions d'euros par le jeu du dégagement d'office et surtout par la règle de programmation dynamique (« dégagement d'office national »).

#### 2.1 Avancement du programme sur le volet déconcentré « Centre » au 31/12/2012

Articulé autour de 5 axes, le volet régional Centre du PO national FSE connaît un niveau d'avancement conforme aux objectifs en matière de programmation comme de paiement. (voir infra la maquette financière du Volet régional FSE)

Ainsi, à la fin de l'année 2012, le volet régional du FSE enregistrait un niveau de programmation de 87,01 % (115,73 M€) :

- ✓ Inférieur à la moyenne du PO FSE (89,9%) ;
- ✓ Supérieur au niveau de programmation optimal théorique (84,20%).

Si la situation demeure légèrement en retrait par rapport aux chiffres nationaux, l'année 2012 a permis de quasiment combler l'écart.

À la même date, le niveau de paiement se situe à 45,48 %, chiffre proche de la moyenne nationale et qui permet cette année encore de justifier les objectifs en matière de dégagement d'office.

La collectivité a largement contribué à l'atteinte des objectifs du volet régional du FSE. Si le niveau de programmation demeure encore légèrement inférieur (83,45 %), le niveau de paiement s'établit à 50,48 % de la maquette financière de la subvention globale.

Par ailleurs, le Conseil régional a souhaité modifier la maquette à l'occasion du comité de suivi du 26 juin 2012 afin de répondre aux enjeux liés à la fin de la période de programmation. Cette modification permet notamment d'optimiser les recettes pour la collectivité en tant que bénéficiaire mais aussi d'adapter les besoins sur les différentes mesures dont la gestion est assurée par la collectivité.



Libellé Programme	Axe-Mesure	Intitulé	Montant prévisionnel	
			CR	Tous
PO-FSE	Axe 1	<b>Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques</b>	<b>24 940 000,00 €</b>	<b>43 919 676,00 €</b>
PO-FSE	Axe 1 / 11	<b>Anticiper et gérer les mutations économiques</b>	<b>2 850 000,00 €</b>	<b>5 649 676,00 €</b>
PO-FSE	Axe 1 / 11 / 111	Anticipation et prévention des mutations économiques		1 199 676,00 €
PO-FSE	Axe 1 / 11 / 112	<i>Pratiques innovantes et préventives de gestion des ressources humaines</i>	2 850 000,00 €	3 250 000,00 €
PO-FSE	Axe 1 / 11 / 113	Accompagnement des mobilités et du reclassement des salariés		1 200 000,00 €
PO-FSE	Axe 1 / 12	<b>Développement des compétences et amélioration de la qualification</b>	<b>16 900 000,00 €</b>	<b>33 080 000,00 €</b>
PO-FSE	Axe 1 / 12 / 121	<i>Développement de l'apprentissage et de l'alternance</i>	9 500 000,00 €	9 500 000,00 €
PO-FSE	Axe 1 / 12 / 122	Stratégies globales de vieillissement actif		520 000,00 €
PO-FSE	Axe 1 / 12 / 123	<i>Accès à la formation des salariés qui en sont les plus éloignés</i>	5 000 000,00 €	20 300 000,00 €
PO-FSE	Axe 1 / 12 / 124	<i>Développement de la validation des acquis de l'expérience</i>	2 400 000,00 €	2 760 000,00 €
PO-FSE	Axe 1 / 13	<b>Soutien à la création d'activité et promotion de l'esprit d'entreprise</b>	<b>5 190 000,00 €</b>	<b>5 190 000,00 €</b>
PO-FSE	Axe 1 / 13 / 131	<i>Accompagnement des créateurs ou repreneurs d'activités</i>	5 190 000,00 €	5 190 000,00 €
PO-FSE	Axe 1 / 13 / 132	Professionnalisation des réseaux de la création d'activités		0,00 €
PO-FSE	Axe 2	<b>Amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi</b>	<b>18 000 000,00 €</b>	<b>35 950 000,00 €</b>
PO-FSE	Axe 2 / 21	<b>Soutien à la modernisation du service public de l'emploi</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 400 000,00 €</b>
PO-FSE	Axe 2 / 21 / 211	Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi non indemnisés		10 000 000,00 €
PO-FSE	Axe 2 / 21 / 212	Accès des jeunes au marché du travail par l'accueil et l'orientation		5 000 000,00 €
PO-FSE	Axe 2 / 21 / 213	Coordination des acteurs de l'emploi		1 400 000,00 €
PO-FSE	Axe 2 / 22	<b>Politiques actives du marché du travail pour l'accès et le retour à l'emploi des DE</b>	<b>18 000 000,00 €</b>	<b>19 550 000,00 €</b>
PO-FSE	Axe 2 / 22 / 221	<i>Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes</i>	16 000 000,00 €	17 050 000,00 €
PO-FSE	Axe 2 / 22 / 222	<i>Accès et participation durable des femmes au marché du travail</i>	2 000 000,00 €	2 500 000,00 €
PO-FSE	Axe 2 / 22 / 223	Intégration professionnelle des migrants sur le marché du travail		0,00 €
PO-FSE	Axe 3	<b>Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre les discriminations</b>	<b>2 400 000,00 €</b>	<b>40 675 500,00 €</b>
PO-FSE	Axe 3 / 31	<b>Cohésion sociale</b>	<b>2 400 000,00 €</b>	<b>32 245 500,00 €</b>
PO-FSE	Axe 3 / 31 / 311	<i>Accompagnement des politiques de l'Etat pour renforcer la cohésion sociale</i>	2 400 000,00 €	10 270 000,00 €
PO-FSE	Axe 3 / 31 / 312	Accompagnement des politiques des communes et des structures intercommunales		4 200 000,00 €
PO-FSE	Axe 3 / 31 / 313	Accompagnement des politiques d'insertion des départements		17 775 500,00 €
PO-FSE	Axe 3 / 32	<b>Inclusion sociale</b>	<b>0,00 €</b>	<b>6 230 000,00 €</b>
PO-FSE	Axe 3 / 32 / 321	Soutien des publics ayant des difficultés particulières d'insertion		3 630 000,00 €
PO-FSE	Axe 3 / 32 / 322	Lutte contre le décrochage et l'abandon scolaire précoce		2 600 000,00 €
PO-FSE	Axe 3 / 33	<b>Lutte contre les discriminations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 200 000,00 €</b>
PO-FSE	Axe 3 / 33 / 331	Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité		700 000,00 €
PO-FSE	Axe 3 / 33 / 332	Actions en faveur des habitants des zones urbaines sensibles		1 500 000,00 €
PO-FSE	Axe 4	<b>Capital humain, mise en réseau, innovation et actions transnationales</b>	<b>1 430 000,00 €</b>	<b>7 944 007,00 €</b>
PO-FSE	Axe 4 / 41	<b>Capital humain : adaptation de l'offre de formation et du système d'orientation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 850 000,00 €</b>
PO-FSE	Axe 4 / 41 / 411	Innovations et adaptations pédagogiques		1 690 000,00 €
PO-FSE	Axe 4 / 41 / 412	Mesures d'ingénierie en matière d'orientation et de formation		1 160 000,00 €
PO-FSE	Axe 4 / 42	<b>Partenariats, mise en réseau et initiatives locales pour l'emploi et l'inclusion</b>	<b>0,00 €</b>	<b>3 664 007,00 €</b>
PO-FSE	Axe 4 / 42 / 421	Promotion de la bonne gouvernance territoriale		200 000,00 €
PO-FSE	Axe 4 / 42 / 422	Mise en réseau et professionnalisation des acteurs de l'insertion		1 364 007,00 €
PO-FSE	Axe 4 / 42 / 423	Initiatives locales : accès au FSE des petits porteurs de projets associatifs		2 100 000,00 €
PO-FSE	Axe 4 / 42 / 424	<i>Promotion de l'utilisation des technologies de</i>	0,00 €	0,00 €
PO-FSE	Axe 4 / 43	<b>Actions innovantes transnationales ou interrégionales</b>	<b>1 430 000,00 €</b>	<b>1 430 000,00 €</b>
PO-FSE	Axe 4 / 43 / 431	<i>Projets innovants et expérimentaux</i>	700 000,00 €	700 000,00 €
PO-FSE	Axe 4 / 43 / 432	Partenariats pour l'innovation		
PO-FSE	Axe 4 / 43 / 433	<i>Coopération transnationale et interrégionale pour la mobilité</i>	730 000,00 €	730 000,00 €
PO-FSE	Axe 5	<b>Assistance technique</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 908 715,00 €</b>
PO-FSE	Axe 5 / 51	<b>Assistance technique</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 908 715,00 €</b>
PO-FSE	Axe 5 / 51 / 511	Assistance technique		4 908 715,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>46 770 000,00 €</b>	<b>133 397 898,00 €</b>

En italique : Mesure gérée par le Conseil Régional

## **Axe 1 : Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques**

Cet axe vise principalement à soutenir le public salarié de bas niveau de qualification. Ce soutien passe par l'accompagnement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le reclassement ou la reconversion de salariés confrontés à des licenciements économiques ; une meilleure qualification des salariés des PME à travers l'accès à la formation, à l'apprentissage, à la VAE et le soutien à la création d'activités et à la reprise ou la transmission d'entreprises.

Financé à hauteur de 39 M€, il est l'axe le plus doté du programme, choix délibéré des partenaires régionaux qui souhaitent mener une intervention forte sur les questions liées aux mutations économiques.

Longtemps en retard d'un point de vue de l'avancement financier, cet axe a néanmoins progressé en matière de programmation (taux de 88,19 %) pour atteindre un niveau qui dépasse celui du volet régional Centre. En revanche le niveau de paiement demeure encore inférieur au reste du programme. Néanmoins, certains dispositifs ont encore du mal à mobiliser du FSE, soit du fait de la situation économiques des porteurs de projets concernés ou encore des règles de gestion du FSE très contraignantes (notamment dans l'identification du public éligible).

## **Axe 2 : Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi**

Les objectifs poursuivis sont l'efficacité du service public de l'emploi, la formation des jeunes et des adultes, l'aide au retour à l'emploi des femmes, des seniors et des demandeurs d'emploi non indemnisés ou bénéficiaires de minima sociaux, et l'intégration des migrants.

Avec une dotation de plus de 40 millions d'euros de FSE, la mesure connaît un bon avancement tant en termes de programmation (91,97 %) que de paiement (40,40 %) notamment grâce au soutien de pôle emploi mais aussi des Marchés de la Formation Professionnelle des demandeurs d'emplois (notamment en matière de paiement) mis en œuvre par la Région.

## **Axe 3 : Renforcer la cohésion sociale, favoriser l'inclusion sociale et lutter contre les discriminations**

Les actions financées sur cet axe, pour lequel plus de 40 Millions d'euros sont affectés, doivent permettre de réduire les inégalités territoriales face à l'emploi, l'insertion professionnelle des personnes éloignées du marché du travail, la lutte contre les discriminations pour l'accès à l'emploi et au sein de l'entreprise, la réduction de l'échec scolaire, le renforcement de la cohésion sociale et le soutien de l'emploi dans les zones urbaines sensibles. Il est donc très ciblé sur les dispositifs de l'Etat. Il demeure en retrait tant du point de vue de la programmation (80,59 %) que de celui du paiement (31,69 %)

## **Axe 4 : Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales**

Doté de près de 8 Millions d'Euros de FSE cet axe est structuré autour de trois volets :

- ✓ Capital humain : adapter l'offre de formation et le système d'orientation
- ✓ Développer les partenariats, la mise en réseau et les initiatives locales pour l'emploi et l'inclusion
- ✓ Actions innovantes transnationales ou interrégionales

Il connaît un rythme de programmation conforme mais un niveau de paiement inférieur à la moyenne du volet régional (30,55 %).

## 2.2 Bilan de la mise en œuvre de la subvention globale FSE au titre de l'année 2012

Dans le cadre du FEDER, la Région est la seule collectivité à bénéficier d'une délégation de gestion. Pour ce qui relève du volet régional FSE, six organismes intermédiaires sont bénéficiaires de subventions globales :

<b>Organisme intermédiaire</b>	<b>Mesure en subvention globale</b>	<b>Durée de la subvention globale</b>	<b>Montant FSE</b>
CA Orléans	312, 332, 511	2008-2013	3 167 789,00 €
CA Châteauroux	212,312,313,511	2008-2013	1 928 020,00 €
CG Loiret	313,321,331,511	2007-2013	4 643 001,00 €
CG Eure-et-Loir	313,321,511	2007-2012	3 503 873,00 €
FNARS	433,511	2008-2013	2 638 699,00 €

Le Conseil régional, au titre de sa subvention globale, assure la gestion de 10 sous-mesures (dont 5 en partage avec la DIRECCTE Centre) pour un montant FSE de 46,77 Millions d'Euros pour la période 2007/2013.

Les crédits FSE gérées financent, d'une part des porteurs de projets issus du territoire régional, et d'autre part, les propres politiques de la Région, principalement la formation professionnelle des demandeurs d'emploi (montant de 25 Millions d'euros environ).

Sur le périmètre de la subvention globale le niveau de programmation demeure inférieur à celui du programme régional (83,45 % contre 87,01%). Pour autant, l'écart s'est largement réduit (plus de 9 points fin 2011) et les modifications de maquette validées en juin 2012 doivent permettre de complètement combler cet écart. En revanche, la collectivité a un taux de paiement satisfaisant (50,48 %) qui contribue largement à atteindre les objectifs du dégagement d'office pour le volet régional Centre. Ainsi sur 2012, le Conseil régional à justifier plus de 20 % de sa maquette financière.

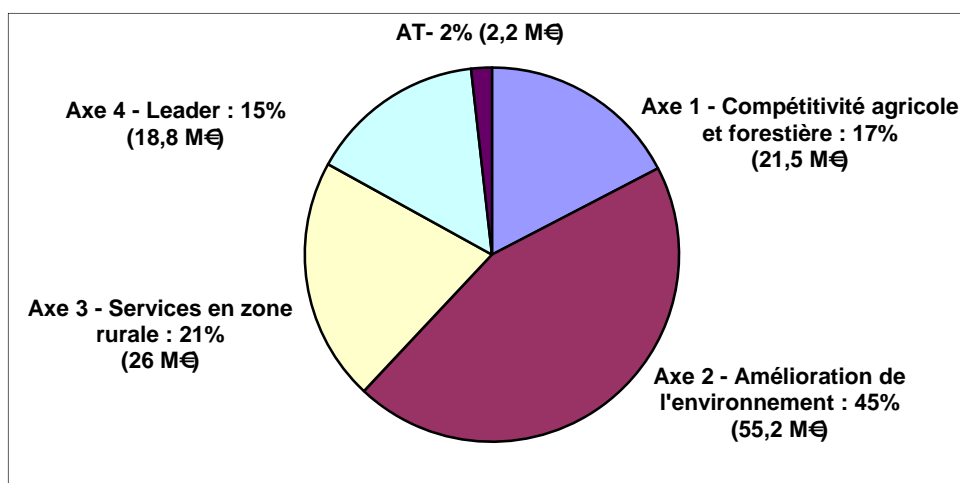
Dès lors, s'agissant du dégagement d'office 2012, la Région atteint ses objectifs, aussi bien au regard de la nouvelle méthode de calcul (assouplie en raison de la crise) que de l'ancienne qui était plus contraignante.

### 3. Exécution du programme de développement rural FEADER (Bilan du 30/11/2012)

En région Centre, le programme européen de développement rural 2007-2013, financé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), représente actuellement 226,7 M€. Le volet régional est doté de 123,7 M€. Le programme de développement rural 2007-2013 est articulé autour de 4 axes :

- Axe 1 : Compétitivité des filières agricoles et forestières,
- Axe 2 : Environnement, gestion de l'espace,
- Axe 3 : Diversification de l'économie rurale et qualité de vie en milieu rural,
- Axe 4: Leader.

*Maquette prévisionnelle du volet régional FEADER 2007-2013 pour la région Centre :*



Au 30 novembre 2012, le montant total d'engagement FEADER est de **155 M€** (75% de la maquette hors stocks) pour la région Centre, pour **121 M€** de paiements (53% de la maquette stocks compris).

A titre de comparaison, au niveau national, le taux d'engagement du PDRH est de 80% et le taux de paiement de 62%.

Le programme régional Centre est donc légèrement en retard par rapport à la moyenne des 21 régions de l'Hexagone, essentiellement sur les mesures du volet régional.

#### **Axe 1 : Compétitivité des exploitations agricoles et sylvicoles**

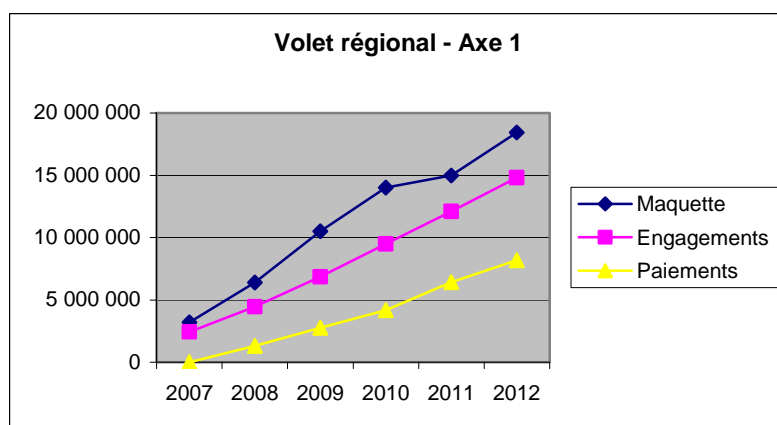
L'axe 1, compétitivité des exploitations agricoles et sylvicoles, se situe à un niveau d'engagement du volet régional de 69%, et de paiement de 38% (pour le PDRH ces taux sont respectivement de 70% et 44%).

Le solde disponible dans maquette FEADER (2M€) doit permettre de répondre aux projets présentés pour les investissements agricoles dans le cadre du plan de

modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), du Plan végétal environnement (PVE) et du Plan de performance énergétique (PPE).

Selon la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), des reliquats seraient probablement à prévoir pour les IAA (de l'ordre de 1M€) et les méthaniseurs collectifs (1,3M€ ont été réservés et aucun dossier n'a été déposé).

*Schéma de l'évolution des engagements et des paiements FEADER au sein de l'axe 1 au regard de la maquette :*



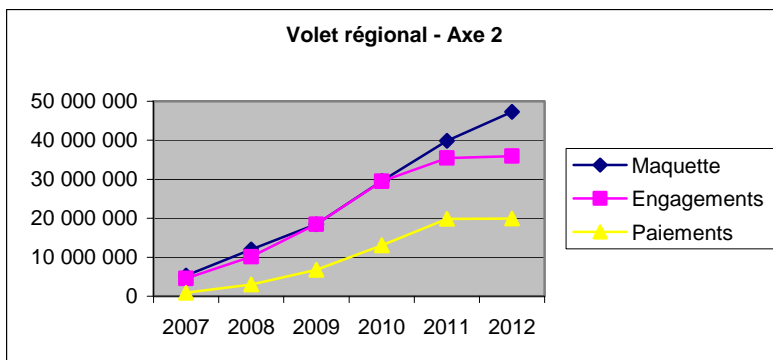
## **Axe 2 : Environnement, gestion de l'espace**

L'axe 2, qui concerne essentiellement les mesures agro-environnementales, se situe à un niveau d'engagement du volet régional de 65%, et de paiement de 36% (PDRH : 74% et 41%).

De 2007 à 2010, les mesures agro-environnementales ont connu une croissance constante des engagements annuels qui laissait augurer une consommation totale de la maquette FEADER dès 2012. Aussi, lors du bilan à mi-parcours de 2010, il a été décidé d'augmenter la maquette des mesures agro-environnementales territorialisées (enjeu biodiversité et enjeu eau) de 7,1 M€, par transfert de l'axe 1 (5,7 M€) et par redéploiement interne à l'axe 2 (1,4 M€). En 2011, les engagements MAE ont chuté pour passer de 11M€ en 2010 à 6 M€ en 2011.

En l'état actuel des règles de gestion, environ 10 M€ de FEADER ne seraient pas utilisés sur l'axe 2.

*Schéma de l'évolution des engagements et des paiements FEADER au sein de l'axe 2 au regard de la maquette :*



### Axe 3 : Diversification de l'économie rurale et qualité de vie en milieu rural

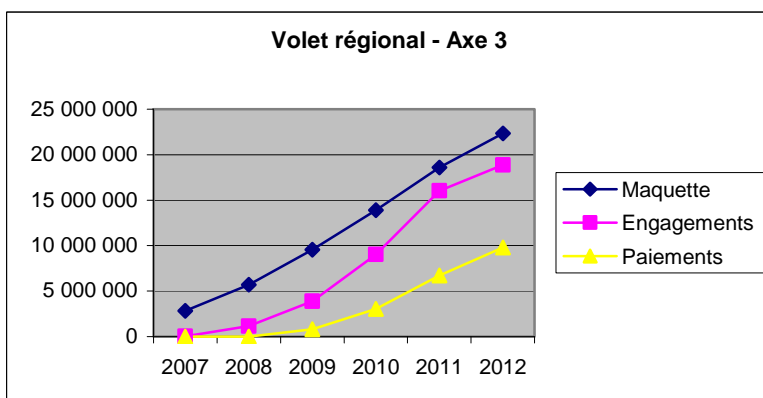
L'axe 3, diversification de l'économie rurale et qualité de vie en milieu rural, se situe à un niveau d'engagement du volet régional de 72%, et de paiement de 38% (PDRH : 65% et 31%).

Les mesures de l'axe 3 sont de trois types : hébergement touristique, services en milieu rural et conservation du patrimoine naturel.

- Le solde disponible sur la maquette FEADER (2,4 M€) devrait permettre de financer les hébergements touristiques sur une partie de l'année 2013 ;
- L'enveloppe relative aux « services à la population rurale » (équipements d'accueil de la petite enfance, maintien du dernier commerce en zone rurale) est épuisée depuis fin 2010 ;
- Selon la DRAAF, les reliquats des mesures de conservation du patrimoine naturel (dont Natura 2000) sont suffisants pour répondre aux besoins (disponibilité de 1,6 M€ pour des besoins d'1 M€)

A noter que les investissements viticoles (caveaux de vente) ne sont plus éligibles au FEADER depuis le 30 novembre 2012. Environ 300 K€ de FEADER ont été libérés ; ils pourront être engagés sur les projets d'hébergement touristique.

*Schéma de l'évolution des engagements et des paiements FEADER au sein de l'axe 3 au regard de la maquette :*



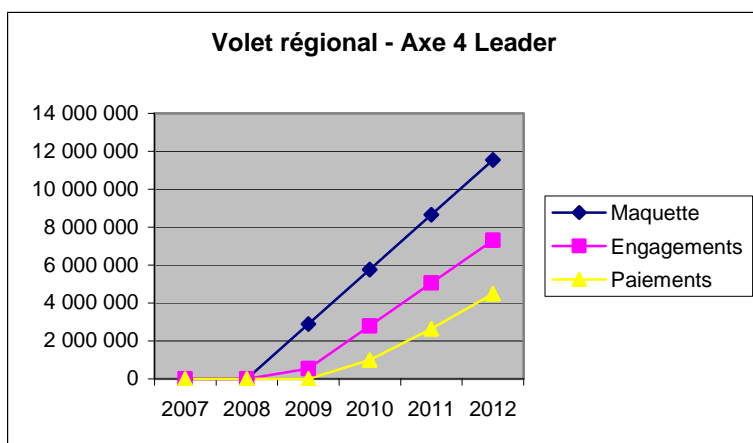
#### Axe 4 : Leader

L'axe 4, Leader, se situe à un taux d'engagement de 39%, et de paiement de 24%. Au niveau national, ces taux sont respectivement de 46% et 22%.

Les 12 Groupes d'Action Locale (GAL) de la région Centre ont conventionné fin 2008, et ont débuté leur programmation en 2009, soit avec un décalage de 2 ans par rapport à la période de programmation. D'autre part, les GAL ont jusqu'au 30 avril 2015 pour réaliser des engagements, et non le 31 décembre 2013 comme pour les autres projets soutenus dans les axes 1, 2 et 3.

En 2012, certains GAL ont connu des retards dans les engagements et surtout les paiements des dossiers.

*Schéma de l'évolution des engagements et des paiements FEADER au sein de l'axe 4 au regard de la maquette :*



### III- Le Plan Loire III et le FEDER Loire

L'idée de coordonner les actions publiques et de soutenir les démarches partenariales s'agissant de la Loire à l'échelle de son bassin, est née des luttes menées par les mouvements associatifs contre les projets de barrages visant à prévenir les inondations et à gérer la ressource en eau (besoins des centrales nucléaires et des activités économiques).

Le premier Plan Loire a été mis en œuvre de 1994 à 2000, le deuxième de 2000 à 2006, et le troisième est en cours sur la période 2007-2013.

Le deuxième Plan Loire a été contractualisé dans les CPER régionaux, le Préfet de la Région Centre étant désigné comme « coordonnateur ».

Le troisième Plan Loire a été contractualisé à l'échelle des 9 régions concernées, à travers un contrat de projets Interrégional Loire, dans lequel les partenaires signataires se sont engagés à hauteur de 265 M€ dont 129 M€ pour l'Etat.

Pour sa part, la Région Centre s'est engagée à hauteur de 39 M€, en signant le Plan Loire III le 8 mars 2007.

La réflexion, l'analyse des dossiers et la programmation des actions s'organisent autour de 6 « plates-formes » thématiques :

- La prévention des inondations, pilotée par l'EPL
- Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité, pilotée par la DIREN Centre
- Eau, Espaces, Espèces, pilotée par l'Agence de l'eau
- Patrimoine, pilotée par la Région Centre
- Recherche, données, informations, pilotée par l'EPL
- Estuaire, pilotée par le GIP estuaire

En outre, à travers un Programme Opérationnel FEDER Loire, l'Union Européenne a accepté de consacrer un budget de 33,8 M€ aux thèmes suivants :

- La prévention des inondations pour les activités économiques
- La connaissance et la recherche
- La valorisation économique des filières d'excellence

Les instances de pilotage et de décision s'articulent entre l'échelon régional et l'échelon du Bassin.

Une "conférence des acteurs" est instituée à l'échelle du Bassin. Elle constitue une instance d'orientation et de suivi du CPIER et du PO FEDER Loire. Elle associe largement les financeurs et les structures représentatives.

Les décisions sont préparées à l'échelle régionale, au sein de comités régionaux co-présidés avec l'Etat, pour être proposées à l'échelle du Bassin, au Comité de gestion rassemblant l'ensemble des signataires du CPIER. Ce comité est l'instance de validation, commune au CPIER et au Programme Opérationnel FEDER.

Le volet recherche constituant une nouveauté emblématique du plan Loire III, un « Conseil Scientifique » examine les projets de la plate-forme recherche et peut être sollicité par la Conférence des acteurs et par le Comité de gestion.

La préparation de la programmation bénéficie de l'outil de gestion « PRESAGE » dont les services de l'Etat sont techniquement responsables.

Les réunions des Comités régionaux et du Comité de Gestion sont précédées de réunions techniques qui associent les services des Régions.

Le Contrat de Projet Interrégional Loire a identifié quatre enjeux prioritaires partagés par l'ensemble des partenaires impliqués dans le Plan Loire :

- Vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et ses principaux affluents
- Préserver le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces et espèces patrimoniales en danger
- Mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents pour un développement durable
- Développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle, du fleuve et de son écosystème.



Il découle de ces 4 enjeux la mise en œuvre d'actions regroupées pour la région Centre, dans 5 plateformes sur lesquelles des crédits régionaux ont été réservés pour la période 2007 / 2013 :

	<b>Plates - formes</b>	<b>Région Centre Maquette</b>	<b>Engagement au 31/12/2011</b>	<b>Taux</b>
1	Prévention des inondations	6 M€	2,037	34%
2	Ouvrages domaniaux et sécurité	11 M€	9,748	88%
3	Eau, Espaces, Espèces	7 M€	2,563	36%
4	Valorisation du patrimoine et développement durable	14 M€	19,363	138%
5	Recherche, données, information	1 M€	0,374 ?	37%
	<b>Total</b>	<b>39,0 M€</b>	<b>34 M€</b>	<b>87%</b>

En fin d'année 2012, en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, une modification de la « maquette financière » du PO Feder Loire a permis de réaffecter des financement sur les thèmes les plus consommateurs et les plus pertinents.

## 1. Prévention des inondations

La Région Centre a prévu de consacrer 6 millions d'euros à cette thématique pour la période 2007-2013.

### ✓ Action auprès des collectivités territoriales

- L'action régionale se porte d'abord auprès des collectivités, par le soutien aux Communes qui s'engagent dans l'élaboration de Documents d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et de Plans Communaux de Sauvegarde (PCS).  
Depuis 2007, la réalisation (rédaction, impression et/ou distribution à la population) de 64 DICRIM (Loiret : 39, Indre-et-Loire : 12, Cher : 11, Loir-et-Cher : 2) et de 4 PCS a été soutenue par la Région dans ce cadre.
- La Région apporte son soutien au Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI) qui accompagne les collectivités sur ce thème, avec une aide annuelle de 50 000 €.
- La Région apporte son soutien à Agglopolys, Communauté d'Agglomération de Blois (41), pour l'acquisition de terrains situés dans le chenal de décharge du déversoir de la Bouillie avec 150 habitations et entreprises menacées.

Il convient donc de redonner sa vocation première au déversoir et de soustraire les habitants implantés dans le chenal de décharge de la Bouillie à un risque dangereux d'inondation.

A ce jour, au titre du Plan Loire Grandeur Nature II et III, la Région Centre a participé financièrement à l'acquisition de 71 propriétés : 24 maisons, 2 ensembles immobiliers, 44 terrains, 1 jardin potager pour un montant de crédits engagés de 1 595 736,80 €.

- o La Région apporte son soutien à l'Etablissement Public Loire : Depuis sa création, la Région Centre adhère et contribue financièrement au fonctionnement de l'EPLoire, ainsi qu'à la réalisation de ses opérations notamment, sur la plate-forme inondation, à la mise en œuvre d'une mission d'appui technique des collectivités de Loire moyenne pour la définition, le suivi et la mise en œuvre de leurs projets de réduction du risque inondation.

✓ **Action auprès des entreprises**

- La Région s'est engagée dans la vaste démarche « industrielle » de réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques, dont l'EPLoire assure la maîtrise d'ouvrage unifiée sur la totalité du bassin de la Loire.

Dans ce cadre, la Région Centre soutient la réalisation des « diagnostics » auprès des acteurs économiques ainsi que la mise en œuvre des travaux.

Pour la région Centre, l'état d'avancement des diagnostics au 31/12/2012 par département est le suivant :

Département	Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret	Total région
Demandes de diagnostics	141	31	40	420	258	387	1 277
Diagnostics réalisés	109	23	27	350	203	307	1 019

Concernant la réalisation effective de travaux, les entreprises sont relancées par l'EP Loire 3 mois après la réalisation du diagnostic, afin de voir si leurs dirigeants envisagent de mettre en place des mesures. Au 31 décembre 2012, 7 entreprises de la région Centre ont été accompagnées et 4 dossiers sont en examen.

Le FEDER Loire, dans son axe 1, prévoit spécifiquement d'intervenir sur cette thématique afin de renforcer la compétitivité ligérienne par la réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques du bassin de la Loire.

Près de 8,2 M€ de crédits européens ont été programmés à ce jour sur les 16,6 M€ fléchés sur cet axe pour la période 2007 / 2013. Ces crédits financent les diagnostics de vulnérabilité des entreprises, les travaux de réduction de la vulnérabilité dans les entreprises et les études de Val et de gestion.

## **2. Ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile**

Les objectifs généraux de la plate-forme « ouvrages domaniaux de l'Etat et sécurité civile » du plan Loire sont la préservation des vies humaines et la limitation des dégâts qu'une inondation majeure pourrait occasionner.

Les actions mises en œuvre portent sur :

- le renforcement des levées domaniales (corps de digues, pied de levée, risque karstique),
- l'entretien du lit de la Loire et de ses principaux affluents,
- la sécurité publique.

Au titre de l'année 2012, douze opérations de travaux ont été programmées par l'Etat sur les départements du Cher, d'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher et du Loiret, pour un montant total de 2 650 000 € HT, avec une participation financière de la Région de 756 645 €.

Depuis 2007, la Région a programmé 8.616 millions d'euros ce qui correspond à 78 % de programmation par rapport à la maquette (11 M€).

## **3. Eau, espaces, espèces**

L'amélioration de la qualité des eaux se poursuit dans le cadre des objectifs définis par la directive européenne cadre sur l'eau qui trouve une déclinaison à l'échelle du bassin de la Loire dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2010-2015. C'est un objectif ambitieux, qui vise à restaurer, avant 2015, le bon état écologique des deux tiers des eaux contre le quart aujourd'hui. Il s'agit cependant d'une urgence pour tous ; pour l'alimentation en eau potable, pour les milieux naturels (sol, sous-sol, milieux aquatiques et rivières), pour l'économie (industrie, agroalimentaire et agriculture).

Les travaux sont bien avancés sur le bassin de la Loire : 17 contrats territoriaux sont approuvés et 34 contrats de bassin supplémentaires sont en préparation. Les 2/3 du territoire régional sont couverts par un contrat et 23% du territoire par un contrat signé avec des travaux en cours. Plus de 65 emplois y contribuent directement : des ingénieurs, des animateurs ou des techniciens de rivières.

L'objectif est aussi de préserver les biodiversités des sites à forts enjeux patrimoniaux, à sauvegarder les espèces de poissons migrateurs et à lutter contre les espèces envahissantes.

La Région Centre a prévu de consacrer 7 millions d'euros à cette thématique pour la période 2007-2013.

L'action principale engagée dans cette plateforme est le programme d'actions mis en œuvre par le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre. Il concerne 45 sites de zones humides des Vallées de la Loire, du Cher et de l'Indre. Ceci représente un peu plus de 2 000 hectares sur lesquels mettre en place des actions durables de connaissance, de protection, de gestion et de valorisation.

Les objectifs sont de :

- Conserver les zones humides en bon état par des travaux d'entretien pour éviter la fermeture des milieux ;
- Préserver la fonctionnalité des zones humides les plus pertinentes du point de vue du patrimoine naturel (biodiversité) et de la ressource en eau, notamment par la maîtrise foncière et d'usage ;
- Reconquérir ces espaces par la réhabilitation de terrains agricoles en prairies humides, propices à la reproduction du brochet ou à l'expansion des crues ;
- Restaurer les capacités hydrauliques naturelles des zones humides, tant sur le plan quantitatif que qualitatif en limitant les obstacles à l'écoulement et à la submersion naturels.

Les actions menées concernent :

- la promotion du pastoralisme
- la lutte contre les espèces envahissantes
- la restauration de la continuité écologique des rivières

Au global, sur cette plateforme, depuis 2007, ce sont 1.35 million d'euro qui ont été engagés.

Le FEDER Loire, dans son axe 3 (mesures 312 et 313), prévoit spécifiquement d'intervenir sur cette thématique afin d'accompagner les démarches d'excellence plurirégionales conciliant renforcement économique et préservation de l'environnement. A fin 2012, AA M€ de FEDER Loire ont été mobilisés sur ce thème, soit BB% des crédits disponibles.

#### **4. Valorisation du patrimoine et développement durable**

Dès sa mise au point, le Contrat de Projet Interrégional Loire, a prévu que pour chacun des Grands Projets, un suivi serait assuré par un groupe de travail, constitué sous la forme d'une "Plate-forme", et animé par un pilote.

Chacun des pilotes de Plates-formes est chargé :

- de la réflexion préalable sur les champs de recevabilité des dossiers pour chaque thème en lien avec les experts concernés (CRT, CDT, DREAL, Etablissement Public Loire, Services des Régions, Mission Val de Loire...)
- de l'animation et de la mise en réseau des acteurs, en lien avec les partenaires financiers
- du retour et d'échanges d'expériences et d'informations entre les acteurs de la plate-forme, avec les services instructeurs (SGAR, DREAL, DIRECCTE, Agence de l'Eau..) et les partenaires financiers.
- de l'aide et du conseil aux porteurs de projets afin de monter leurs dossiers de demande de subvention
- de d'assurer l'étude des dossiers transmis par le service instructeur, et de formuler un avis collectif s'appuyant sur les expertises menées.

- d'assurer la présentation des dossiers dans les Comités régionaux du PLGN.
- de formuler la synthèse des avis rendus par les comités régionaux, dans le cadre du comité de gestion décisionnel à l'échelle du bassin.

**La Région Centre assure le pilotage de la plate-forme « Patrimoine »** à l'échelle du bassin, pour le compte de l'ensemble des partenaires du Plan Loire.

#### 4.1. Rappel des objectifs - Mise en œuvre

Le Plan Loire Grandeur Nature vise aussi à conforter la valorisation du patrimoine ligérien en l'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Dans le cadre de ce Grand Projet, l'objectif principal consiste à développer de nouvelles formes de tourisme patrimonial sur l'ensemble du bassin ligérien s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

- Les champs d'intervention définis sont au nombre de 6 :
  1. Mise en œuvre d'une démarche d'excellence des sites naturels et culturels remarquables du Bassin de la Loire.
  2. Prolongement sur l'ensemble du linéaire de la Loire des aménagements de voies vertes "Loire à Vélo", et des itinérances douces liées aux vallées du bassin.
  3. Développement des activités de tourisme et de loisirs liées à l'eau.
  4. Préservation et valorisation des paysages.
  5. Soutien aux opérations de sensibilisation et d'information auprès du grand public, des scolaires et des parascolaires.
  6. Soutien aux actions culturelles et identitaires liées à la Loire.

La mise en œuvre du volet patrimoine s'est poursuivie tant au titre du CPIER que dans le cadre du PO FEDER, au cours de l'année 2012 par la réalisation de 15 opérations en région Centre, dont 14 ont fait l'objet d'un accompagnement par le Conseil régional.

La Région Centre en programmant fortement des crédits valorisés au titre de la plate-forme Patrimoine du Plan Loire a été au-delà de ses engagements initiaux. C'est la réalisation des aménagements de la Loire à Vélo qui ont assuré un taux de programmation supérieur aux prévisions.

**Elle pèse pour 59 % des crédits programmés par l'ensemble des Régions** et 49 % de l'ensemble des crédits programmés / Plate-forme Patrimoine.

- Au titre du FEDER Loire, 1,879 M€ de crédits européens ont été programmés, au titre de la mesure 31 « Démarche d'excellence autour de la structuration et de la capitalisation des atouts Loire (Grands sites- Développement des vélos routes- Valorisation paysagère) ».

## **5. Plate-forme recherche**

L'objectif principal de la plate-forme « Recherche/Données/Information » du plan Loire grandeur nature 2007-2013, est de donner de l'envergure à la recherche ligérienne, en renforçant son développement, sa lisibilité et sa visibilité, en réponse aux deux enjeux identifiés :

- d'une part, d'adosser aux résultats de la recherche les actions d'aménagement, de développement et de gestion du bassin fluvial,
- d'autre part, d'améliorer la capacité collective des acteurs à répondre aux enjeux actuels et futurs, dans le cadre d'une démarche prospective et d'un processus évaluatif.

Plus spécifiquement, il a été décidé de mettre en œuvre un programme de recherche cohérent autour de deux thématiques prioritaires :

- géomorphologie du fleuve,
- impacts du changement climatique sur le bassin de Loire.

L'Etablissement public Loire anime cette plate-forme. Dans ce cadre, il favorise l'émergence et la valorisation des projets de recherche, et organise notamment des réunions de travail régulières (3 fois par an) ainsi qu'un rendez-vous annuel entre la communauté scientifique et les gestionnaires ligériens. Toutes les informations liées à la plate-forme : réunions, comptes rendus, information sur les projets, etc., sont disponibles sur le plateau collaboratif d'échange [www.plan-loire.fr](http://www.plan-loire.fr).

Depuis 2007, le plan Loire s'appuie sur un Conseil Scientifique de 19 membres, qui formule un avis sur les dossiers qui lui sont soumis.

Le budget FEDER consacré à la connaissance et à la recherche dans le cadre du CPIER se monte à 9,15 M€. A la date du 31/12/2012, CCC opérations avaient été programmées, pour un montant de 10,05 M€ (109 % de la maquette). Les paiements cumulés à la même date se montaient à environ 4,6 M€.

De son côté, la Région Centre est intervenue dans le cadre du CPER pour soutenir certains des projets de recherche, avec pour chacun une convention spécifique entre la Région et l'EPL. A la date du 31/12/2012, une quinzaine de projets avaient ainsi été soutenus par la Région, pour une subvention totale de DDD k€.

## **6. Perspectives pour le futur Plan Loire IV**

Comme cela avait été annoncé, la Région Centre a organisé trois moments de rencontre et de dialogue avec les partenaires régionaux du Plan Loire afin d'en discuter les objectifs et la gouvernance dans la perspective d'un Plan Loire IV que nous appelons de nos vœux :

- Le 19 décembre 2012, un forum consacré au thème de la biodiversité a été organisé à Tours
- Le 24 janvier 2013, un forum dédié à la valorisation patrimoniale et touristique a eu lieu dans les locaux du Conseil régional
- Le 12 février 2013, c'est le thème de l'inondation qui a mobilisé les participants du forum accueilli au lycée hôtelier de Blois

Ces trois forums ont d'abord permis de partager un satisfecit sur les apports du Plan Loire III, et de forger la volonté d'élaborer un Plan Loire IV. L'ensemble des parties prenantes estime que la démarche transversale, à l'échelle géographique du fleuve et de ses affluents, est totalement pertinente. Elle a permis de prendre en compte des problématiques complexes qui n'auraient pas été traitées à une échelle locale, ou qui auraient pâti de n'être prise en compte que sous un angle technique ou limité à une thématique.

A partir de ce constat positif, des défauts de gouvernance ont été pointés, et de nouveaux objectifs ont été dégagés.

Des défauts de gouvernance :

La comitologie et la multiplication des moments d'examen administratif des dossiers ont été critiquées. Il serait utile et efficace de s'appuyer sur la plus grande subsidiarité possible, en laissant le maximum de décisions à l'échelle régionale, pour concentrer le travail des instances interrégionales sur les stratégies et le suivi global du Plan Loire.

L'animation transversale d'un réseau d'expert pourrait se substituer au système des plates-formes, souvent trop thématiques et mal articulées les unes aux autres.

La mobilisation et la prise en compte du mouvement associatif ainsi que des acteurs locaux a été insuffisante au cours des dernières années. Il faut animer le partenariat régional, et faire circuler l'information à l'échelle du bassin.

Enfin, il est indispensable que les Régions signataires se coordonnent mieux et travaillent de concert et en partenariat étroit avec l'Etat.

Des évolutions sur les 4 grands objectifs :

La question majeure reste celle de l'inondation, avec la nécessité de la prévoir (hauteur, espaces d'extension...), de mener des actions de prévention (information, DICRIM, plans d'actions (Plans Communaux de sauvegarde), urbanisme...) et de protéger les populations et les activités (ouvrages tels que les digues et les levées...). La démarche doit être globale et solidaire. Il apparaît tout à fait nécessaire d'accentuer la prévention, de protéger et reconquérir les zones d'expansion des crues, et ménager la circulation de l'eau dans les vals inondés.

Des progrès importants ont été réalisés s'agissant de la prise en compte de la biodiversité ligérienne. Mais il faut s'inscrire résolument dans des continuités, des interactions, en prenant en compte les dynamiques fluviales et sédimentaires. Le Plan Loire doit nourrir un observatoire de la biodiversité, qu'il s'agisse de la connaissance des espaces sensibles localisés, ou des évolutions à l'échelle du bassin sur les migrateurs, les plantes invasives, les espèces fragiles, les pollutions.

La collecte, l'organisation et la diffusion de la connaissance sont des enjeux très importants. Dans ce cadre, les actions de recherche sont à mener à l'échelle du bassin, en explorant les thèmes qui peuvent être utiles aux gestionnaires du fleuve, en anticipant notamment la question du changement climatique.

Le rapport des ligériens au fleuve est la matrice d'une culture, d'un imaginaire, d'une harmonie particulière. L'appartenance à un espace ainsi privilégié suscite la volonté d'en comprendre la substance sensible, à travers les paysages, les activités spécifiques (batellerie, pêche professionnelle, les valeurs culturelles, les composantes naturelles. Cet aspect du plan Loire est indissociable des trois autres. Il conditionne une adhésion forte aux objectifs de protection contre l'inondation et à la défense des éco systèmes à l'échelle du bassin. Au-delà, le projet d'accueillir les visiteurs s'entend dans le respect d'une alliance singulière des œuvres de la culture et de la nature. A l'instar de la Loire à vélo, les itinérances douces le long du fleuve peuvent susciter un tourisme attentif, éduqué et serein.

La réflexion sur un Plan Loire IV est approfondie à l'échelle du bassin tout entier, à l'initiative de la préfecture de la Région Centre, coordinatrice. L'année 2013 va permettre de nombreuses négociations. Les Régions, mieux fédérées et coordonnées, ont d'ores et déjà fait connaître, à travers un courrier au Premier Ministre, leur volonté partagée de contribuer au Plan Loire IV, et leur demande pour qu'une enveloppe de crédits FEDER vienne renforcer les projets à travers un « programme opérationnel » dédié, dont une des Régions aurait la gestion. La question de l'application à ce PO de la concentration thématique reste posée.

### **III. Proposition du Président**

Les grandes contractualisations avec l'Etat et l'Europe constituent des repères forts de l'action publique. Elaborées en cohérence avec les documents stratégiques, elles permettent de coordonner l'action de l'Etat et des Collectivités locales. Ces engagements, à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros, permettent aussi aux acteurs privés de préparer leurs propres investissements, et de situer leurs activités dans un environnement prévisible et attractif.

La Région a un rôle éminent dans ces démarches, et elle renforce sa crédibilité à honorer ses engagements financiers quand ces derniers permettent d'investir résolument dans les infrastructures et les démarches qui favorisent un développement économique et social durable.

Il est particulièrement efficace de situer l'utilisation des fonds européens dans la même cohérence stratégique, et dans une gouvernance lisible.

C'est pourquoi, en relation étroite avec l'Etat et en concertation avec l'ensemble des partenaires régionaux, la Région Centre souhaite que soient élaborés, conjointement, un futur Contrat de Projets, un Plan Loire et des Programmes d'utilisation du FEDER, du FSE et du FEADER pour la période 2014-2020.

**François BONNEAU**



## Annexe 1 : Tableaux de synthèse

## Bilan national CPER au 31 décembre 2012

	MAQUETTE 2007-2013			PROGRAMMÉ						PAYÉ					
	TOTAL	ETAT	REGION(S)	TOTAL		ETAT		REGION(S)		TOTAL		ETAT		REGION(S)	
	(K€)	(K€)	(K€)	(K€)	(% Maq)	(K€)	(% Maq)	(K€)	(% Maq)	(K€)	(% Prog)	(K€)	(% Prog)	(K€)	(% Prog)
ALSACE	842 249	341 481	257 360	543 922	64,6%	245 036	71,76%	178 969	69,5%	306 077	56,27%	151 835	61,96%	119 555	66,80%
AQUITAINE	1 320 582	647 672	672 910	727 136	55,1%	484 318	74,78%	235 445	35,0%	311 377	42,82%	285 738	59,00%	15 978	6,79%
AUVERGNE	471 212	282 727	188 485	267 171	56,7%	164 306	58,11%	102 685	54,5%	163 611	61,24%	97 067	59,08%	66 510	64,77%
BOURGOGNE	627 931	277 088	350 843	407 121	64,8%	196 247	70,82%	210 266	59,9%	251 054	61,67%	128 150	65,30%	122 614	58,31%
BRETAGNE	1 088 510	594 313	494 197	777 973	71,5%	439 413	73,94%	279 888	56,6%	474 041	60,93%	287 083	65,33%	167 632	59,89%
CENTRE	732 946	347 474	385 472	599 881	81,8%	264 701	76,18%	335 180	87,0%	434 913	72,5%	179 640	67,9%	242 573	72,4%
CHAMPAGNE- ARDENNE	463 218	231 609	231 609	243 115	52,5%	123 509	53,33%	119 169	51,5%	124 970	51,40%	73 122	59,20%	51 681	43,37%
CORSE	261 446	130 901	130 545	169 946	65,0%	77 571	59,26%	92 243	70,7%	71 699	42,19%	39 817	51,33%	31 908	34,59%
FRANCHE-COMTE	583 064	217 524	166 102	370 970	63,6%	138 859	63,84%	112 220	67,6%	68 478	18,46%	48 222	34,73%	1 895	1,69%
ILE-DE-FRANCE	5 519 067	2 067 324	3 451 743	3 708 347	67,2%	1 565 547	75,73%	2 142 252	62,1%	1 001 303	27,00%	684 985	43,75%	316 199	14,76%
LANGUEDOC- ROUSSILLON	1 310 192	495 872	814 320	1 032 069	78,8%	371 305	74,88%	659 528	81,0%	562 444	54,50%	216 960	58,43%	345 483	52,38%
LIMOUSIN	388 838	234 292	154 546	231 496	59,5%	144 310	61,59%	87 186	56,4%	155 951	67,37%	96 386	66,79%	59 565	68,32%
LORRAINE	1 159 219	527 850	534 732	807 306	69,6%	360 988	68,39%	446 318	83,5%	495 182	61,34%	206 332	57,16%	288 850	64,72%
MIDI-PYRENEES	1 120 929	522 929	598 000	854 166	76,2%	342 213	65,44%	510 481	85,4%	488 420	57,18%	170 616	49,86%	317 794	62,25%
NORD-PAS-DE- CALAIS	2 545 538	747 627	1 797 911	639 385	25,1%	471 615	63,08%	160 743	8,9%	239 308	37,43%	219 643	46,57%	24 409	15,18%
BASSE-NORMANDIE	538 524	269 262	269 262	528 052	98,1%	244 018	90,62%	284 034	105,5%	270 844	51,29%	129 671	53,14%	141 173	49,70%
HAUTE-NORMANDIE	1 066 812	431 126	425 670	642 573	60,2%	392 944	91,14%	221 485	52,0%	231 591	36,04%	196 860	50,10%	30 138	13,61%
PAYS DE LA LOIRE	1 001 315	490 704	510 611	857 089	85,6%	342 054	69,71%	476 373	93,3%	549 652	64,13%	227 595	66,54%	321 624	67,52%
PICARDIE	648 584	322 280	326 304	429 145	66,2%	219 685	68,17%	209 300	64,1%	135 460	31,57%	109 383	49,79%	25 960	12,40%
POITOU-CHARENTES	658 858	376 563	282 295	454 608	69,0%	278 113	73,86%	176 495	62,5%	291 336	64,09%	180 626	64,95%	110 710	62,73%
PROVENCE-ALPES- COTE D'AZUR	1 668 484	840 462	828 022	1 215 641	72,9%	620 464	73,82%	595 005	71,9%	656 337	53,99%	383 928	61,88%	272 409	45,78%
RHONE-ALPES	2 395 907	920 097	1 475 810	920 816	38,4%	634 678	68,98%	251 658	17,1%	328 976	35,73%	287 115	45,24%	42 117	16,74%
GUADELOUPE	327 072	163 871	115 411	136 182	41,6%	103 243	63,00%	19 579	17,0%	75 452	55,41%	54 261	52,56%	10 075	51,46%
GUYANE	169 235	134 855	28 230	102 558	60,6%	89 303	66,22%	9 475	33,6%	35 185	34,31%	32 222	36,08%	1 382	14,59%
MARTINIQUE	401 241	141 070	193 326	184 204	45,9%	79 264	56,19%	88 747	45,9%	90 075	48,90%	34 626	43,68%	50 120	56,48%
REUNION	547 932	257 563	174 436	344 584	62,9%	167 493	65,03%	106 559	61,1%	135 327	39,27%	58 503	34,93%	33 980	31,89%
<b>TOTAL CPER</b>	<b>27 858 905</b>	<b>12 014 537</b>	<b>14 858 151</b>	<b>17 195 454</b>	<b>61,7%</b>	<b>8 561 198</b>	<b>71,3%</b>	<b>8 111 284</b>	<b>54,6%</b>	<b>7 949 062</b>	<b>46,2%</b>	<b>4 580 387</b>	<b>53,5%</b>	<b>3 212 335</b>	<b>39,6%</b>

## Avancement de la programmation FEDER en Région Centre

(Maquette suivant Comité de suivi du 06/12/2010 (la maquette modifiée 2012 n'est pas encore validée UE))

Source : Dossiers extraits de PRESAGE 2007-2013

Date : 03/01/2013

Taux applicable aux dépenses  
certifiées pour appel de  
fonds

Axe-Mesure	Intitulé	Montant prévisionnel	Taux moyen de l'axe	Programmé	% programmé	Payé	% payé
<b>Axe 1</b>	<b>Soutenir la recherche, l'innovation et le développement des entreprises</b>	<b>110 500 000,00 €</b>	<b>34,82%</b>	<b>97 165 852,49 €</b>	<b>87,93%</b>	<b>44 283 578,16 €</b>	<b>40,08%</b>
Axe 1 / 11	Soutenir les filières régionales d'excellence de la recherche	23 000 000,00 €	34,82%	22 196 318,55 €	96,51%	10 807 696,90 €	46,99%
Axe 1 / 12	Valoriser la recherche régionale et transfert de technologie	9 000 000,00 €	34,82%	8 434 846,28 €	93,72%	5 808 188,10 €	64,54%
Axe 1 / 13	Favoriser les partenariats de recherche	27 000 000,00 €	34,82%	25 299 558,73 €	93,70%	4 565 717,97 €	16,91%
Axe 1 / 13 / 131	Développer les moyens de recherche mutualisés et faciliter leur mise à disposition des entreprises	14 000 000,00 €	34,82%	18 647 332,46 €	133,20%	3 142 609,24 €	22,45%
Axe 1 / 13 / 132	Encourager la recherche collaborative entre les entreprises et les centres de recherche	13 000 000,00 €	34,82%	6 652 226,27 €	51,17%	1 423 108,73 €	10,95%
Axe 1 / 14	Améliorer l'environnement des entreprises	15 500 000,00 €	34,82%	13 367 528,33 €	86,24%	8 662 856,49 €	55,89%
Axe 1 / 15	Faciliter les programmes d'actions au bénéfice des groupes d'entreprises en faveur de l'innovation	10 000 000,00 €	34,82%	7 770 896,88 €	77,71%	4 159 662,27 €	41,60%
Axe 1 / 16	Soutenir les projets de développement des entreprises	18 000 000,00 €	34,82%	12 101 905,24 €	67,23%	6 653 727,94 €	36,97%
Axe 1 / 17	Soutenir les usages innovants en matière d'efficacité énergétique	8 000 000,00 €	34,82%	7 994 798,48 €	99,93%	3 625 728,49 €	45,32%
<b>Axe 2</b>	<b>Renforcer l'attractivité territoriale</b>	<b>36 500 000,00 €</b>	<b>26,54%</b>	<b>24 532 256,84 €</b>	<b>67,21%</b>	<b>10 493 661,19 €</b>	<b>28,75%</b>
Axe 2 / 21	Soutien à certaines opérations emblématiques en matière de transports alternatifs	23 500 000,00 €	26,54%	16 583 125,00 €	70,57%	5 322 272,36 €	22,65%
Axe 2 / 21 / 211	Poursuite de l'électrification de la ligne ferroviaire Tours-Saincaize	10 500 000,00 €	26,54%	10 500 000,00 €	100,00%	2 941 064,96 €	28,01%
Axe 2 / 21 / 212	Soutenir le fret de proximité	7 500 000,00 €	26,54%	583 125,00 €	7,78%	143 453,17 €	1,91%
Axe 2 / 21 / 213	Promotion des transports publics urbains propres	5 500 000,00 €	26,54%	5 500 000,00 €	100,00%	2 237 754,23 €	40,69%
Axe 2 / 22	TIC : couverture territoriale, gouvernance régionale et renforcement des usages	13 000 000,00 €	26,54%	7 949 131,84 €	61,15%	5 171 388,83 €	39,78%
Axe 2 / 22 / 221	Accessibilité territoriale et gouvernance régionale des TIC	9 000 000,00 €	26,54%	6 313 071,09 €	70,15%	4 227 423,46 €	46,97%
Axe 2 / 22 / 222	Développement des usages dans l'économie de la connaissance	4 000 000,00 €	26,54%	1 636 060,75 €	40,90%	943 965,37 €	23,60%
<b>Axe 3</b>	<b>Renforcer l'attractivité durable et la compétitivité des territoires</b>	<b>42 310 000,00 €</b>	<b>39,64%</b>	<b>35 464 307,60 €</b>	<b>83,82%</b>	<b>15 227 230,80 €</b>	<b>35,99%</b>
Axe 3 / 31	Soutenir les programmes des espaces urbains fragiles et de logement des communautés marginalisées	15 500 000,00 €	39,64%	12 692 108,91 €	81,88%	6 259 593,50 €	40,38%
Axe 3 / 311	Favoriser un développement durable des espaces urbains fragiles	14 500 000,00 €	39,64%	12 692 108,91 €	87,53%	6 259 593,50 €	43,17%
Axe 3 / 312	Soutenir les programmes intégrés favorisant le logement des communautés marginalisées	1 000 000,00 €	39,64%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
Axe 3 / 32	Soutenir la compétitivité et le dynamisme des pôles économiques du Sud régional	9 000 000,00 €	39,64%	6 840 146,00 €	76,00%	2 301 959,46 €	25,58%
Axe 3 / 33	Favoriser la structuration du commerce et de l'artisanat	2 310 000,00 €	39,64%	2 115 192,54 €	91,57%	823 728,24 €	35,66%
Axe 3 / 34	Connaissance, gestion de la biodiversité, des paysages régionaux et des ressources naturelles	5 000 000,00 €	39,64%	3 856 290,11 €	77,13%	1 705 366,23 €	34,11%
Axe 3 / 35	Développer les actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine naturel et culturel	10 500 000,00 €	39,64%	9 960 570,04 €	94,86%	4 136 583,37 €	39,40%
Axe 3 / 35 / 351	Equipements structurants	9 000 000,00 €	39,64%	8 657 600,00 €	96,20%	3 417 074,64 €	37,97%
Axe 3 / 35 / 352	Sensibilisation et projets innovants	1 500 000,00 €	39,64%	1 302 970,04 €	86,86%	719 508,73 €	47,97%
<b>Axe 4</b>	<b>Assistance technique</b>	<b>6 875 531,00 €</b>	<b>50,00%</b>	<b>5 340 374,60 €</b>	<b>77,67%</b>	<b>1 377 363,41 €</b>	<b>20,03%</b>
Axe 4 / 41	animation du programme (ASTECH + convention université)		50,00%	4 029 035,75 €		437 591,68 €	
Axe 4 / 42	Evaluation		50,00%	196 711,84 €		121 961,84 €	
Axe 4 / 43	Communication		50,00%	675 227,64 €		529 104,44 €	
Axe 4 / 44	Dépenses de gestion SGAR / SI		50,00%	275 988,34 €		182 421,98 €	
Axe 4 / 45	Autre		50,00%	163 411,03 €		106 283,47 €	
<b>Total</b>		<b>196 185 531,00 €</b>		<b>162 502 791,53 €</b>	<b>82,83%</b>	<b>71 381 833,56 €</b>	<b>36,38%</b>

En italique : Mesure gérée par le Conseil Régional

## Avancement de la programmation FSE au Conseil Régional du Centre

(selon évolution maquette actée en Comité de suivi de Bourges des 25 et 26/06/2012 et validée dans PRESAGE le 13/10/2012)

Source : Dossiers extraits de PRESAGE 2007-2013

Date : 03/01/2013

Axe-Mesure	Intitulé	Montant prévisionnel	Programmé	% programmé	Engagé	% engagé	Payé	% payé
Axe 1	<b>Adaptation des travailleurs et des entreprises aux mutations économiques</b>							
Axe 1 / 11	Anticiper et gérer les mutations économiques							
Axe 1 / 11 / 112	Pratiques innovantes et préventives de gestion des	908 683,00 €	919 579,08 €	101,20%	919 579,08 €	101,20%	252 101,76 €	27,74%
Axe 1 / 12	Développement des compétences et amélioration de la							
Axe 1 / 12 / 121	Développement de l'apprentissage et de l'alternance	9 500 000,00 €	8 664 465,54 €	91,20%	8 664 465,54 €	91,20%	5 945 550,54 €	62,58%
Axe 1 / 12 / 123	Accès à la formation des salariés qui en sont les plus	460 000,00 €	432 163,02 €	93,95%	432 163,02 €	93,95%	225 535,54 €	49,03%
Axe 1 / 12 / 124	Développement de la validation des acquis de	460 000,00 €	526 650,81 €	114,49%	526 650,80 €	114,49%	29 900,82 €	6,50%
Axe 1 / 13	Soutien à la création d'activité et promotion de l'esprit							
Axe 1 / 13 / 131	Accompagnement des créateurs ou repreneurs	6 693 709,00 €	5 914 881,26 €	88,36%	5 914 881,26 €	88,36%	3 113 552,50 €	46,51%
Axe 2	<b>Amélioration de l'accès à l'emploi des demandeurs</b>							
Axe 2 / 22	Politiques actives du marché du travail pour l'accès et le							
Axe 2 / 221	Actions de formation pour les demandeurs d'emploi	24 827 608,00 €	18 620 227,05 €	75,00%	18 620 227,05 €	75,00%	10 744 418,82 €	43,28%
Axe 2 / 222	Accès et participation durable des femmes au marché	1 000 000,00 €	1 771 224,15 €	177,12%	1 771 224,15 €	177,12%	854 934,27 €	85,49%
Axe 3	<b>Cohésion sociale, inclusion sociale et lutte contre</b>							
Axe 3 / 31	Cohésion sociale							
Axe 3 / 31 / 311	Accompagnement des politiques de l'Etat pour renforcer	2 400 000,00 €	1 715 727,34 €	71,49%	1 715 727,34 €	71,49%	725 904,19 €	30,29%
Axe 4	<b>Capital humain, mise en réseau, innovation et</b>							
Axe 4 / 42	Partenariats, mise en réseau et initiatives locales pour							
Axe 4 / 42 / 424	Promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication	0,00 €	0,00 €		0,00 €		0,00 €	
Axe 4 / 43	Actions innovantes transnationales ou interrégionales							
Axe 4 / 43 / 431	Projets innovants et expérimentaux	350 000,00 €	334 925,57 €	95,69%	334 925,57 €	95,69%	313 791,87 €	91,08%
Axe 4 / 43 / 433	Coopération transnationale et interrégionale pour la	170 000,00 €	118 225,05 €	69,54%	118 225,05 €	69,54%	38 152,98 €	22,44%
<b>TOTAL</b>		<b>46 770 000,00 €</b>	<b>39 018 068,87 €</b>	<b>83,43%</b>	<b>39 018 068,86 €</b>	<b>83,43%</b>	<b>22 249 843,29 €</b>	<b>47,57%</b>

**Bilan FEADER au 31/12/2013**

Code mesure	Dispositif	Socle ou volet rég.	Prévisions FEADER Maquette 2007-2013 26 juillet 2012	Paiements FEADER 2007	Paiements FEADER 2008	Paiements FEADER 2009	Paiements FEADER 2010	Paiements FEADER 2011	Paiements FEADER 2012	Total Paiements FEADER	% paiement
				au 31 déc 2007	au 31 déc. 2008	au 31 déc 2009	au 31 déc 2010	au 31 déc 2011	au 31 dec 2012	au 31 dec 2012	au 31 dec 2012
111	Formation - Information diffusion	VR	2 265 000	0	0	0	0	479 905	79 903	559 808	25%
112	Aide à l'installation et prêt bonifié moyen terme Jeune agriculteur	SN	24 162 712	388 883	1 792 544	1 714 510	1 280 617	1 235 239	1 085 283	7 497 076	31%
121 A	Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)	VR	7 500 000	0	964 883	814 522	938 546	718 993	723 911	4 160 855	55%
121 B	Plan végétal pour l'environnement (PVE)	VR	2 600 000	0	96 456	238 751	181 952	256 474	248 639	1 022 272	39%
121 C1	Plan de Performance Energétique	VR	1 600 000	0	0	4 822	104 689	118 293	250 843	478 647	30%
121 C2	Investissements CUMA tabacoles	VR	72 000						0	0	0%
121 C4	Investissements caves	VR	400 000				0		57 822	57 822	14%
121 C6	Investissements exploitations tabacoles	VR	100 184						8 725	8 725	9%
122 A	Amélioration peuplements forestiers	VR	115 600	0	0	0	8 712	11 950	17 209	37 871	33%
122 B	Travaux de reboisement	VR	59 630	0	0	0	0	12 394	2 795	15 189	25%
123 A	Aides aux industries agro alimentaires	VR	2 600 000	0	0	0	0	320 830	156 455	477 285	18%
123 B	Mécanisation de la récolte du bois	VR	1 050 000	0	238 398	145 980	0	0	88 545	472 923	45%
125 A	Desserte forestière	VR	1 449 136	0	0	252 664	169 399	298 278	188 067	908 408	63%
125 C	Méthaniseurs agricoles collectifs	VR	1 300 000						0	0	0%
131	identification électronique ovins et caprins	VR	390 003					32 730	102 524	135 254	35%
	<b>Sous total axe 1</b>		<b>45 664 265</b>	<b>388 883</b>	<b>3 092 281</b>	<b>3 171 249</b>	<b>2 683 915</b>	<b>3 485 086</b>	<b>3 010 721</b>	<b>15 832 135</b>	<b>35%</b>
	<b>dont socle national</b>	SN	<b>24 162 712</b>	<b>388 883</b>	<b>1 792 544</b>	<b>1 714 510</b>	<b>1 280 617</b>	<b>1 235 239</b>	<b>1 085 283</b>	<b>7 497 076</b>	<b>31%</b>
	<b>dont volet régional</b>	VR	<b>21 501 553</b>	<b>0</b>	<b>1 299 737</b>	<b>1 456 739</b>	<b>1 403 298</b>	<b>2 249 847</b>	<b>1 925 438</b>	<b>8 335 059</b>	<b>39%</b>
211	Indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN)	SN	29 517 668	3 849 832	4 318 345	4 129 816	4 287 320	4 439 499	4 180 278	25 205 090	85%
214 A	Prime herbagère agro environnemental (PHAE)	SN	16 650 821	250 575	2 082 404	2 519 371	3 436 966	4 104 930	3 746 117	16 140 363	97%
214 B	Diversification assolements cultures arables	SN	11 425 179	109 471	192 592	374 336	226 947	6 563 864	3 342 626	10 809 836	95%

214 C	Système fourrager polyculture élevage économe en intrants	VR	2 716 430		52 773	171 421	244 290	70 362	342 346	153 897	1 035 089	38%
214 D	Conversion à l'agriculture biologique	VR	3 165 306		12 287	95 669	182 347	382 713	1 363 381	329 731	2 366 128	75%
214 F	Protection des races menacées	VR	309 700		1 732	7 954	9 975	23 554	47 026	16 743	106 984	35%
214 G	Protection des ressources végétales menacées de disparition	VR	0		0	0		0		0	0	#DIV/0!
214 H	Amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles domestiques	VR	841 400		8 913	12 793	12 182	41 224	141 793	91 002	307 907	37%
214 I	Mesures agro environnementales territorialisées: enjeux biodiversité et eau	VR	46 713 781		0	1 326 580	1 764 563	2 376 731	6 655 080	4 138 310	16 261 264	35%
216	Investissements agricoles non productifs	VR	886 000					0	29 444	74 122	103 566	
226 C	Défense de la forêt contre les incendies	VR	250 000		0	0		12 097	49 087	0	61 184	24%
227	Investissements non productifs en milieux forestiers	VR	345 000		0	0		0		0	0	0%
	<b>Sous total axe 2</b>		<b>112 821 285</b>		<b>4 285 583</b>	<b>8 207 758</b>	<b>9 236 880</b>	<b>10 857 914</b>	<b>23 736 450</b>	<b>16 072 826</b>	<b>72 397 411</b>	<b>64%</b>
	<b>dont socle national</b>	SN	<b>57 593 668</b>		<b>4 209 878</b>	<b>6 593 341</b>	<b>7 023 523</b>	<b>7 951 233</b>	<b>15 108 293</b>	<b>11 269 021</b>	<b>52 155 289</b>	<b>91%</b>
	<b>dont volet régional</b>	VR	<b>55 227 617</b>		<b>75 705</b>	<b>1 614 417</b>	<b>2 213 357</b>	<b>2 906 681</b>	<b>8 628 157</b>	<b>4 803 805</b>	<b>20 242 122</b>	<b>37%</b>
311	Diversification non agricole	VR	1 033 700		0	0	9 047	114 320	32 528	38 999	194 894	19%
313	Tourisme	VR	8 966 300		0	0	196 068	1 203 197	1 197 018	1 085 607	3 681 890	41%
321	Services de base à la population et aide au dernier commerce	VR	10 638 819		0	0	369 803	642 334	1 678 682	1 248 332	3 939 151	37%
323 A	Natura 2000-DOCOB	VR	2 460 000		0	0	160 702	168 232	492 506	485 826	1 307 266	53%
323 B	Natura 2000 - contrats autres	VR	1 220 000		0	0	43 385	35 208	113 076	287 975	479 644	39%
323 D	Conservation patrimoine naturel hors Natura 2000	VR	1 500 000		0	0	17 052	71 659	145 331	166 450	400 492	27%
341A	Stratégies locales dévpt forêt	VR	235 000		0	0	0	15 000	15 000	0	30 000	13%
	<b>Sous total axe 3</b>		<b>26 053 819</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>796 057</b>	<b>2 249 950</b>	<b>3 674 141</b>	<b>3 313 189</b>	<b>10 033 337</b>	<b>39%</b>
400	LEADER	VR	18 757 000		0	0	0	987 027	1 657 325	1 945 241	4 589 593	24%
500	Assistance technique	VR	2 203 913		0	0	23 226	4 490	45 343	53 122	126 181	6%
	<b>Sous - TOTAL SN</b>		<b>81 756 380</b>		<b>4 598 761</b>	<b>8 385 885</b>	<b>8 738 033</b>	<b>9 231 850</b>	<b>16 343 532</b>	<b>12 354 304</b>	<b>59 652 365</b>	<b>73%</b>

Sous - TOTAL VR	123 743 902	75 705	2 914 154	4 489 379	7 551 446	16 254 813	12 040 795	43 326 292	35%
sous - TOTAL Stocks 2000-2006	22 995 686	11 330 185	7 312 963	2 524 421	1 159 477	319 408	149 636	22 796 090	
TOTAL	228 495 968	16 004 651	18 613 002	15 751 833	17 942 773	32 917 753	24 544 735	125 774 747	55%

**Avancement financier du PO LOIRE - 27 janvier 2013**

Axe	Mesure	Maquette financière en cours			Programmation					Engagements		Paiements	
		Total (€)	FEDER (€)	%	Coût total (€)	% de la maquette	FEDER (€)	% de la maquette	% d'intervention	FEDER (€)	% de la maquette	FEDER (€)	% de la maquette
Axe 1	11	9 250 000,00	3 600 000,00	38,92%	11 481 935,45	124,13%	2 921 626,06	81,16%	25,45%	1 324 943,10	36,80%	1 135 730,98	31,55%
	12	26 000 000,00	13 000 000,00	50,00%	11 744 970,35	45,17%	5 292 887,44	40,71%	45,07%	4 338 022,87	33,37%	3 371 479,25	25,93%
<b>Total - Axe 1</b>		<b>35 250 000,00</b>	<b>16 600 000,00</b>	<b>47,09%</b>	<b>23 226 905,80</b>	<b>65,89%</b>	<b>8 214 513,50</b>	<b>49,49%</b>	<b>35,37%</b>	<b>5 662 965,97</b>	<b>34,11%</b>	<b>4 507 210,23</b>	<b>27,15%</b>
Axe	Mesure	Maquette financière en cours			Programmation					Engagements		Paiements	
		Total (€)	FEDER (€)	%	Coût total (€)	% de la maquette	FEDER (€)	% de la maquette	% d'intervention	FEDER (€)	% de la maquette	FEDER (€)	% de la maquette
Axe 2	21	7 850 000,00	3 925 000,00	50,00%	9 689 283,77	123,43%	4 539 460,63	115,66%	46,85%	3 127 713,01	79,69%	2 500 096,06	63,70%
	22	10 450 000,00	5 225 000,00	50,00%	11 959 715,35	114,45%	5 513 240,55	105,52%	46,10%	3 585 772,47	68,63%	2 188 268,14	41,88%
<b>Total - Axe 2</b>		<b>18 300 000,00</b>	<b>9 150 000,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>21 648 999,12</b>	<b>118,30%</b>	<b>10 052 701,18</b>	<b>109,87%</b>	<b>46,43%</b>	<b>6 713 485,48</b>	<b>73,37%</b>	<b>4 688 364,20</b>	<b>51,24%</b>
Axe	Mesure	Maquette financière en cours			Programmation					Engagements		Paiements	
		Total (€)	FEDER (€)	%	Coût total (€)	% de la maquette	FEDER (€)	% de la maquette	% d'intervention	FEDER (€)	% de la maquette	FEDER (€)	% de la maquette
Axe 3	31	7 125 000,00	2 030 000,00	28,49%	5 751 332,62	80,72%	1 865 493,20	91,90%	32,44%	886 821,73	43,69%	736 113,05	36,26%
	32	3 675 000,00	1 470 000,00	40,00%	4 434 667,25	120,67%	1 490 582,86	101,40%	33,61%	813 102,23	55,31%	643 769,33	43,79%
	33	7 700 000,00	3 380 000,00	43,90%	8 191 964,79	106,39%	2 999 023,05	88,73%	36,61%	2 630 166,25	77,82%	2 595 678,31	76,80%
<b>Total - Axe 3</b>		<b>18 500 000,00</b>	<b>6 880 000,00</b>	<b>37,19%</b>	<b>18 377 964,66</b>	<b>99,34%</b>	<b>6 355 099,11</b>	<b>92,37%</b>	<b>34,58%</b>	<b>4 330 090,21</b>	<b>62,94%</b>	<b>3 975 560,69</b>	<b>57,78%</b>
Axe	Mesure	Maquette financière en cours			Programmation					Engagements		Paiements	
		Total (€)	FEDER (€)	%	Coût total (€)	% de la maquette	FEDER (€)	% de la maquette	% d'intervention	FEDER (€)	% de la maquette	FEDER (€)	% de la maquette
Axe 4		2 359 093,00	1 179 546,00	50,00%	1 319 172,68	55,92%	740 348,61	62,77%	56,12%	457 108,15	38,75%	473 834,17	40,17%
<b>Total - Axe 4</b>		<b>2 359 093,00</b>	<b>1 179 546,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>1 319 172,68</b>	<b>55,92%</b>	<b>740 348,61</b>	<b>62,77%</b>	<b>56,12%</b>	<b>457 108,15</b>	<b>38,75%</b>	<b>473 834,17</b>	<b>40,17%</b>
<b>TOTAL AXE</b>		<b>74 409 093,00</b>	<b>33 809 546,00</b>	<b>45,44%</b>	<b>64 573 042,26</b>	<b>86,78%</b>	<b>25 362 662,40</b>	<b>75,02%</b>	<b>39,28%</b>	<b>17 163 649,81</b>	<b>50,77%</b>	<b>13 644 969,29</b>	<b>40,36%</b>

CPIER LOIRE 2007-2013  
Participations en k€ des partenaires signataires du CPIER par plate-forme  
au 31 décembre 2012

	Plan Loire / Total synthèse				dont Etat				dont Conseils régionaux				dont Région Centre			
	Prévu	Programmé	Engagé	Payé	Prévu	Programmé	Engagé	Payé	Prévu	Programmé	Engagé	Payé	Prévu	Programmé	Engagé	Payé
<b>1 - Prévention des inondations</b>	79 498	32 036	19 358	14 700	43 000	14 253	9 471	6 667	30 498	9 485	8 679	7 476	6 000	2 037	1 926	1 055
<b>2 - Ouvrages domaniaux et sécurité</b>	48 485	39 648	23 758	13 705	30 200	27 749	13 669	9 094	15 685	11 899	10 089	4 611	11 000	9 748	8 284	3 457
<b>3 - Eau, Espaces, Espèces</b>	53 780	29 332	21 957	15 538	28 000	6 336	4 876	3 987	21 780	11 494	7 345	4 765	7 000	2 563	1 353	1 196
<b>4 - Valorisation du patrimoine et développement durable</b>	57 192	39 477	33 787	26 242	15 935	6 351	5 660	3 650	38 057	32 932	28 044	22 585	14 000	19 363	17 786	15 849
<b>5 - Recherche, données, information</b>	7 000	4 801	3 935	2 177	1 000	448	380	279	2 000	592	516	381	1 000	285	232	192
<b>6 - Estuaire</b>	18 685	5 367	4 699	3 673	11 000	3 164	2 638	2 022	6 685	1 676	1 533	1 269				
<b>Total</b>	264 640	150 661	107 494	76 035	129 135	58 301	36 694	25 699	114 705	68 078	56 206	41 087	39 000	33 996	29 581	21 749
		56,93%	71,35%	70,73%		45,15%	62,94%	70,04%		59,35%	82,56%	73,10%		87,17%	87,01%	73,52%